

**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**Distr. : Générale
16 mars 2006Français
Original : Anglais**Neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Dubai, 7-9 février 2006**Compte rendu des travaux du Conseil d'administration/Forum
ministériel mondial sur l'environnement à sa neuvième session
extraordinaire****Introduction**

La neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est tenue au Centre international de conférences et d'exposition de Dubaï (Emirats arabes unis) du 7 au 9 février 2006. Elle était convoquée comme suite au paragraphe 1 g) de la décision 20/17 du Conseil d'administration en date du 5 février 1999, intitulée « Vues du Conseil d'administration sur le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains »; à la décision 23/12 du 7 avril 2005 du Conseil d'administration, intitulée « Ordres du jour provisoires, dates et lieu de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement; au paragraphe 6 de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999, intitulée « Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains »; et au paragraphe 5 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, intitulée « Plan des conférences »; et conformément aux articles 5 et 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

I. Ouverture de la session**A. Cérémonie d'ouverture**

1. La cérémonie d'ouverture de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est déroulée le lundi 6 février 2006, en même temps que la cérémonie de remise du troisième Prix international Zayed pour l'environnement.
2. Le jury international du prestigieux Prix Zayed a décidé à l'unanimité, en 2006, de décerner le Prix 2005 du leadership mondial de l'environnement à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il a également décerné le Prix de l'action environnementale pour une évolution positive de la société conjointement à Mme Angela Cropper de la Fondation Cropper de Trinité-et-Tobago et à M. Emil Salim, Ministre d'Etat indonésien chargé de l'environnement; enfin, il a décerné le Prix des réalisations environnementales scientifiques et techniques à l'équipe d'experts

dont les travaux avaient conduit au succès de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Ce dernier prix a été accepté au nom de l'équipe par son Directeur, M. Walter Reid.

3. Les prix ont été présentés par le Vice-président et Premier Ministre des Emirats arabes unis et Gouverneur de Dubaï, Son Altesse Royale Sheikh Mohammad bin Rashid al-Maktoum, parrain du Prix international Zayed.

4. Au cours de la cérémonie, des déclarations ont été prononcées par les personnalités suivantes : M. Mohammed Ahmad bin Hafad, Président du Prix international Zayed pour l'environnement, M. Rachmat Witoelar, Président du Conseil d'administration du PNUE, et M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE.

5. Dans son discours de remerciements, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a rappelé que les dirigeants et le peuple des Emirats arabes unis avaient appris combien il importait d'exploiter rationnellement des ressources rares, conscients que le développement durable ne pourrait devenir réalité qu'en conservant le capital naturel de la planète, à savoir l'environnement. Ce constat était également au cœur de la mission globale de l'ONU pour la paix et le développement.

6. Il a souligné que l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire avait montré que l'activité humaine prélevait un lourd tribut sur les ressources et réseaux qui entretiennent la vie sur terre ajoutant que, tant que cette agression se poursuivrait, on ne connaîtrait guère la paix, et que la misère ne ferait que s'aggraver. Il a annoncé qu'il ferait don de la somme accompagnant le Prix comme mise de fonds initiale dans une fondation qu'il créerait en Afrique pour promouvoir l'agriculture et l'éducation des filles. Le texte intégral de la Déclaration du Secrétaire général de l'ONU figure à l'annexe V au présent compte rendu.

B. Ouverture officielle de la session

7. La neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE a été officiellement ouverte le mardi 7 février 2006 à 10 h 45. Le Ministère de la santé des Emirats arabes unis, M. Hamad A Al Midfaa, a souhaité la bienvenue aux participants. M. Klaus Töpfer a également prononcé des remarques de bienvenue. Après cette introduction, des discours d'ouverture ont été prononcés par Mme Anna Tibaijuka, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), et M. Rachmat Witoelar, Ministre d'Etat indonésien chargé de l'environnement et Président du Conseil/Forum. Des discours liminaires ont ensuite été prononcés par le Président de la Confédération helvétique, M. Moritz Leuenberger, et le Président de la Gambie, M. Yahya Jammeh.

8. M. Midfaa a souhaité la bienvenue à Dubaï aux participants à la session du Conseil/Forum, première à se tenir dans la région. Il a relevé que les trois thèmes saillants de la session – énergie et environnement, gestion des produits chimiques, et tourisme et environnement – étaient interdépendants et qu'ils étaient par ailleurs étroitement liés au développement durable et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces trois aspects faisaient partie intégrante de l'économie des Emirats arabes unis, qui leur accordaient la priorité en matière de planification nationale, d'élaboration des politiques et de législation. Il a loué le PNUE pour ses efforts sans relâche en faveur du développement durable.

9. M. Töpfer a remercié tous ceux qui lui avaient adressé des compliments et des bons vœux à l'occasion de son départ imminent à la retraite. Il a rappelé que les trois précédentes sessions extraordinaires du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement avaient toutes abouti à d'importants résultats : la Déclaration de Malmö en 2000, la décision de Cartagena sur la gouvernance internationale en matière d'environnement en 2002 et l'Initiative de Jeju en 2004. La session en cours avait déjà bien démarré puisque, à l'issue de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, la Déclaration de Dubaï avait été adoptée; et c'est avec intérêt qu'il escomptait une mise en œuvre réussie de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités constituait, selon lui, une autre initiative extrêmement prometteuse pour promouvoir le développement durable dans les pays en développement.

10. Mme Tibaijuka a renouvelé son attachement au partenariat essentiel entre ONU-Habitat et le PNUE. L'importance croissante que les gouvernements accordaient au développement durable rehaussait les liens naturels qui unissaient ces deux organisations; elle a indiqué, à cet égard, que l'environnement, la réduction de la pauvreté et l'urbanisation étaient indissolublement liés. Faisant observer que la pauvreté pouvait aussi être une source de dégradation de l'environnement, elle a souligné la nécessité de prendre en compte les aspects économiques du développement durable et de réduire l'écart considérable entre les riches et les pauvres. Elle a décrit quelques-uns des projets

auxquels participait actuellement ONU-Habitat, notant que cette organisation était engagée dans une lutte pour être à la hauteur des sept Objectifs du Millénaire pour le développement, dont la réalisation exigerait des efforts soutenus pour assurer l'accès à un logement convenable ainsi que l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'électricité. Enfin, rendant hommage à M. Klaus Töpfer pour son travail au fil des ans, qui avait bénéficié tant au PNUE qu'à ONU-Habitat, elle a une fois encore souligné que ces deux organisations, qui entretenaient des liens solides, devaient poursuivre leur collaboration pour s'acheminer vers leur but commun, à savoir l'instauration d'un développement durable.

11. M. Witoelar a fait remarquer que c'était la première fois qu'un organe des Nations Unies se réunissait en Asie occidentale, ajoutant qu'il était tout à fait approprié que le Conseil/Forum se réunisse aux Emirats arabes unis, pays qui avait fait preuve d'une diligence exceptionnelle dans les soins et l'attention qu'il portait à l'environnement, servant de modèle au reste du monde. Retraçant les progrès significatifs accomplis dans la voie des objectifs de la gouvernance internationale en matière d'environnement depuis la précédente session du Conseil/Forum, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali et d'une intensification de la coopération Sud-Sud, il a rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies avait réaffirmé lors de sa réunion plénière de haut niveau de 2005 que le développement durable constituait un élément clef de la politique de l'Organisation des Nations Unies, et il a demandé instamment aux Etats membres de travailler ensemble pour atteindre les objectifs prévus par le Sommet mondial pour le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

12. Prenant la parole, M. Jammeh a souligné que la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration intervenait à un moment crucial de l'histoire de l'humanité. La communauté internationale s'était fixée des objectifs ambitieux en matière de réduction de la pauvreté et de développement ces dernières années et le Conseil d'administration devait s'efforcer d'adopter un nouveau pacte mondial pour aider à atteindre ces objectifs, en s'appuyant sur les engagements pris dans le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. M. Jammeh a ensuite rendu hommage au travail remarquable accompli par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et par le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer, qui allaient tous deux se retirer en 2006. Au nom des Etats de la région Afrique, il a présenté à M. Töpfer un cadeau en reconnaissance de ses efforts.

13. M. Jammeh a rappelé que six pays africains, dont le sien, avaient été choisis comme pays pilotes pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali. Chacun des Etats sélectionnés avait fait la preuve de sa détermination à mettre en œuvre le Plan stratégique en allouant des ressources nationales à sa mise en œuvre. L'efficacité du Plan stratégique dépendrait toutefois lourdement de la fourniture d'un soutien financier adéquat, ainsi que de la coopération entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies concernés et les institutions de Bretton Woods, la société civile et le secteur privé. Par conséquent, l'examen du financement et de la mise en œuvre du Plan stratégique devait rester au cœur des discussions qui auraient lieu prochainement, et il fallait envisager la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique. Pour conclure, il a présenté la déclaration que les six Etats concernés avaient adoptée lors d'une réunion de l'Union africaine le 23 janvier 2006, exprimant l'engagement de ces Etats à mettre en œuvre le Plan stratégique.

14. Dans son intervention, M. Leuenberger a souligné qu'il importait, pour garantir la santé, le bien-être et la prospérité économique futurs de l'humanité, de préserver la diversité de l'environnement mondial. C'est pourquoi la conclusion d'un accord sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques serait cruciale pour le succès de cette entreprise. Il fallait également reconnaître que les rôles des pays développés et des pays en développement différaient à cet égard et il importait d'adhérer aux principes exigeant que ceux qui consommaient les ressources naturelles ou polluaient l'environnement devaient en payer le prix.

15. Au plan international, il fallait articuler clairement les politiques et objectifs pour l'environnement et se doter d'une institution vigoureuse, dans le cadre du système des Nations Unies, pour établir et suivre les indicateurs environnementaux et pour donner des directives et assurer la cohérence de l'ensemble des règles applicables à l'environnement, tout comme l'Organisation mondiale du commerce l'avait fait dans le domaine commercial, et ce pour remplacer le système actuel de gouvernance internationale en matière d'environnement, qui était totalement dispersé. Citant en exemple le Protocole de Kyoto relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les Objectifs du Millénaire pour le développement, il a demandé instamment au Conseil/Forum de s'inspirer de ces exemples pour s'efforcer de définir et d'atteindre des objectifs globaux pour l'environnement. En conclusion, il a réitéré que l'humanité devait s'efforcer de créer un avenir prospère et durable en protégeant la diversité biologique et en instaurant une symbiose saine entre le bien-être social, l'économie et l'environnement.

C. Rapport sur les travaux de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

16. A la séance d'ouverture, la représentante du secrétariat a brièvement exposé au Conseil/Forum les résultats de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui s'était achevée avec succès la veille. Ces résultats étaient censés faciliter la réalisation de l'objectif énoncé au paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg consistant à faire en sorte que, d'ici 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum (...). La Conférence avait adopté l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui comprenait trois documents, à savoir la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial. Les documents de l'Approche stratégique incluaient des sections qui portaient notamment sur les besoins et objectifs, les mécanismes de soutien financier, les principes et approches, ainsi que les activités de mise en œuvre. Elle espérait que l'accord serait approuvé par les organes directeurs du PNUE et ceux des autres organisations internationales concernées.

17. Il était prévu que le PNUE jouerait un rôle de leader aux côtés de l'Organisation mondiale de la santé au secrétariat, selon leurs domaines de compétence et conformément à leurs mandats et après approbation de leurs organes directeurs. Le PNUE devait entreprendre des activités à l'appui de la mise en œuvre dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, s'acquitter des fonctions de secrétariat et des fonctions administratives, superviser les travaux intersessions et gérer un Fonds d'affectation spéciale pour le Programme « démarrage rapide » en utilisant pour ce faire des contributions récemment annoncées à cet effet. Ces activités devaient notamment conduire à la réalisation des objectifs fixés pour 2020.

18. Comme indiqué dans la section IV ci-dessous, le Conseil/Forum a adopté la décision SS.IX/1 figurant à l'annexe I au présent compte rendu, par laquelle il a fait sienne l'Approche stratégique.

II. Organisation de la session

A. Participation

19. Les Etats ci-après, membres du Conseil d'administration, étaient représentés à la session¹ : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Monaco, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Somalie, Suède, Thaïlande, Turquie, Tuvalu et Uruguay.

20. Les Etats ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil d'administration mais qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'une institution spécialisée ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Albanie, Arménie, Bahreïn, Belize, Bénin, Bhoutan, Brunei Darussalam, Cambodge, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Ethiopie, Finlande, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kiribati, Koweït, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Saint-Christopher-et-Nevis, Sainte-Lucie, Serbie et Monténégro, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zambie.

¹ La composition du Conseil d'administration a été déterminée par les élections tenues à la 29e séance plénière de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue le 22 octobre 2001, à la 59e séance plénière de la cinquante-huitième session, tenue le 10 novembre 2005, et à la 43e séance plénière de la soixantième session, tenue le 3 novembre 2005.

21. L'observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies a également participé à la session.
22. Les organes des Nations Unies, services du Secrétariat et secrétariats des conventions ci-après étaient représentés : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Département de la sécurité et de la sûreté, Département des affaires économiques et sociales, Forum des Nations Unies sur les forêts, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Secrétariat de l'ozone, Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et Université des Nations Unies.
23. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la santé et Organisation mondiale du tourisme,
24. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Alliance mondiale pour la nature (UICN), Commission de l'Union Africaine, Commission européenne, Convention régionale pour la conservation du milieu marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden, Ligue des Etats arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole, Programme coopératif pour l'environnement de l'Asie du Sud, Secrétariat de la communauté des Caraïbes, Secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine et Secrétariat du Commonwealth.
25. En outre, des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé ont également participé à la session en qualité d'observateurs. La liste intégrale des participants figure dans le document UNEP/GCSS.IX/INF/16/Rev.1.

B. Election du Bureau

26. Le Président du Bureau du Conseil d'administration a informé le Conseil/Forum que l'Assemblée générale avait, le 3 novembre 2005, élu 29 membres du Conseil d'administration pour la période 2006-2009 et que la Suisse n'était pas parmi les pays élus. C'est ainsi que le poste de Vice-Président du Bureau, qui était détenu par M. Beat Nobs (Suisse) représentant le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, était devenu vacant le 1er janvier 2006.
27. A cet égard, il a rappelé que le Conseil/Forum avait convenu, à sa vingt-troisième session, que dans l'éventualité où la Suisse ne serait pas membre du Conseil d'administration pour la période 2006-2009, M. Nobs serait remplacé par un représentant d'un Etat membre du Conseil d'administration du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. Conformément à cet accord, le Groupe avait proposé la candidature de Mme Lena Sommerstad, Ministre suédois e de l'environnement, pour remplacer M. Nobs.
28. Après élection par acclamation de Mme Sommerstad au poste de Vice-Présidente, le Bureau du Conseil/Forum de la neuvième session extraordinaire était composé comme suit :

Président :	M. Rachmat Witoelar (Indonésie)
Vice-présidents :	Mme Sulfina Barbu (Roumanie) Mme Lena Sommerstad.(Suède) M. Sedogo Laurent(Burkina Faso)
Rapporteur :	M. Donald Cooper (Bahamas)

C Adoption de l'ordre du jour

29. A sa 1ère séance plénière, le Conseil/Forum a adopté pour sa session l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/GCSS.IX/1 :
1. Ouverture de la session.
 2. Organisation de la session :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;

- b) Organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs.
4. Evaluation, surveillance et alerte rapide : état de l'environnement.
5. Questions de politique générale :
 - a) Energie et environnement;
 - b) Gestion des produits chimiques;
 - c) Tourisme et environnement.
6. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable.
7. Gouvernance internationale en matière d'environnement.
8. Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.
9. Mise en oeuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions pertinentes du Conseil d'administration.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.
12. Clôture de la session.

D. Organisation des travaux de la session

30. A sa 1ère séance plénière, le Conseil/Forum s'est penché sur l'organisation des travaux de la session en se fondant sur les recommandations figurant dans l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/GCSS.IX/1/Add.1) et l'organisation des travaux convenue par le Bureau.

31. Le Conseil/Forum est convenu que les séances plénières durant la session en cours prendraient la forme de consultations ministérielles, à compter de la 2e séance et jusqu'à la fin de la matinée du jeudi 9 février 2006. La plénière, organisée sous forme de consultations, examinerait le point 5 de l'ordre du jour (Questions de politique générale) dans le cadre de discussions sur les thèmes suivants : « Energie et environnement », « Gestion des produits chimiques » et « Tourisme et environnement » et le point 7 (Gouvernance internationale en matière d'environnement), en mettant un accent particulier sur la question de la composition universelle du Conseil d'administration.

32. Le Conseil/Forum a également décidé de créer un comité plénier et, pour assurer la continuité des travaux du Comité, il a élu M. Nobs à la présidence du Comité, étant entendu que cette nomination ne constituerait pas un précédent pour le PNUE ni pour aucun autre organe des Nations Unies. Le Conseil/Forum a convenu que le Comité plénier examinerait les points 4 de l'ordre du jour (Evaluation, surveillance et alerte rapide : état de l'environnement), 6 (Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable), 7 (Gouvernance internationale en matière d'environnement), 8 (Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement) et 9 (Mise en oeuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions pertinentes du Conseil d'administration).

33. Il a été en outre convenu que le Conseil/Forum examinerait les points 3 de l'ordre du jour (Vérification des pouvoirs), 10 (Questions diverses), 11 (Adoption du rapport) et 12 (Clôture de la session) à sa séance plénière de l'après-midi du jeudi 9 février 2006.

E. Rapport du Comité plénier

34. Le Comité plénier a tenu quatre séances sous la présidence de M. Nobs, du 7 au 9 février, pour examiner les points de l'ordre du jour dont il avait été saisi. Le Conseil/Forum a pris note du rapport du Comité plénier à sa 6e séance plénière, le 9 février. Ce rapport figure à l'annexe II au présent compte rendu.

III. Pouvoirs des représentants

35. Conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur, le Bureau a examiné les pouvoirs des représentants à la session. Les représentants de 57 Etats membres sur 58 ont participé à la session et leurs pouvoirs ont été en bonne et due forme. Le Bureau en a informé le Conseil/Forum, qui a approuvé le rapport du Bureau à sa 6e séance plénière, le 9 février 2006.

IV. Adoption des décisions

36. A sa 6e séance plénière, le 9 février 2006, le Conseil/Forum a adopté la décision SS.IX/1, intitulée « Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ». Le texte de la décision figure à l'annexe I au présent compte rendu.

V. Evaluation, surveillance et alerte rapide : état de l'environnement (point 4 de l'ordre du jour)

37. Le point 4 de l'ordre du jour (Evaluation, surveillance et alerte rapide : état de l'environnement) a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure dans l'annexe II au présent compte rendu.

VI. Questions de politique générale (point 5 de l'ordre du jour)

38. A sa 2e séance plénière, le 7 février 2006, le Conseil/Forum a abordé l'examen du point 5 de l'ordre du jour sous la forme de consultations ministérielles sur les deux questions de politique générale suivantes : énergie et environnement et tourisme et environnement. Il était prévu que les ministres et les autres chefs de délégation tiennent des consultations sur la troisième question de politique générale, à savoir la gestion des produits chimiques; toutefois, faute de temps, la question a été soumise au Comité plénier pour examen avant son renvoi en plénière pour un examen plus poussé. Comme noté dans la section IV plus haut, le Conseil/Forum a adopté une décision relative à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui figure à l'annexe I au présent compte rendu.

39. Les ministres et les autres chefs de délégations ont entamé l'examen de la question de politique générale relative à l'énergie et à l'environnement à la 2e séance plénière, le 7 février, et ils ont poursuivi cet examen à la 3e séance plénière, le 8 février. Ils ont abordé la question de politique générale relative au tourisme et à l'environnement à la 4e séance plénière, le 8 février. Chaque débat a été ouvert par M. Töpfer, et suivi par les discours d'orateurs qui se sont adressés aux ministres avant chaque discussion pour stimuler le débat; chaque discussion était encadrée par deux modérateurs. Les ministres étaient saisis des rapports du Directeur exécutif sur les deux questions de politique générale (UNEP/GCSS.IX/9 et Add. 1 et 3); de plusieurs déclarations de la société civile au septième Forum mondial de la société civile (UNEP/GCSS.IX/INF/7 et Add. 1 à 6); et de notes du Directeur exécutif comportant un résumé du programme énergie du PNUE et sur l'état, les tendances et les perspectives des énergies renouvelables (UNEP/GCSS.IX/INF/11) ainsi que des activités du PNUE dans le domaine du tourisme (UNEP/GCSS.IX/INF/12).

40. Le Président du Conseil/Forum a préparé un résumé des délibérations des ministres et chefs de délégation, qu'il a soumis au Conseil/Forum pour examen. Les ministres et autres chefs de délégation se sont dans l'ensemble déclarés satisfaits par le résumé et étaient largement d'accord sur de nombreux points qui y étaient esquissés. Il a toutefois été convenu que bien que le résumé récapitule fidèlement les questions débattues par les ministres et les autres chefs de délégation durant la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, il n'y avait pas eu de consensus sur diverses questions qui y figuraient. Cela étant entendu, les ministres et les autres chefs de délégation ont décidé que le texte du résumé, qui est intitulé « Initiative des Emirats arabes unis » et figure à l'annexe III au présent compte rendu, devrait être transmis à la Commission du développement durable en tant que contribution du PNUE aux travaux de la quatorzième session de la Commission prévue sous peu, au cours de laquelle cette dernière examinerait la question relative à l'énergie et à l'environnement.

41. Durant les consultations sur le tourisme et l'environnement, la représentante de la République islamique d'Iran a déclaré que, selon elle, les dispositions actuelles en matière de tourisme et d'environnement étaient inadéquates et incomplètes. Ce qu'il fallait, c'était une stratégie cohérente à long terme, pour laquelle on pourrait s'inspirer de l'approche préconisée dans la publication « Nature-Based Tourism – a Draft International Covenant (L'écotourisme – projet de pacte international) ». Elle a demandé que son intervention soit consignée dans le présent compte rendu et que la communication écrite que son pays avait soumise à ce sujet soit jointe en annexe au résumé du Président sur ce point de l'ordre du jour.

VII. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable (point 6 de l'ordre du jour)

42. Le point 6 de l'ordre du jour (Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable) a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure à l'annexe II au présent compte rendu.

VIII. Gouvernance internationale en matière d'environnement (point 7 de l'ordre du jour)

43. Le point 7 de l'ordre du jour (Gouvernance internationale en matière d'environnement) a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure à l'annexe II au présent compte rendu.

44. Le point 7 a également été examiné en plénière, sous la forme de consultations ministérielles, les 8 et 9 février. Le Directeur exécutif a présenté ce point, une oratrice, Mme Nelly Olin, Ministre française de l'écologie et du développement durable, qui a ébauché une proposition préconisant la transformation du PNUE en une organisation des Nations Unies pour l'environnement qui serait basée à Nairobi et aurait le statut d'une institution spécialisée des Nations Unies, s'est adressée aux ministres et chefs de délégation. M. Adnan Amin, Directeur du Bureau du PNUE au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et Directeur exécutif du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, qui a parlé sur le thème de la gouvernance internationale en matière d'environnement, en mentionnant les récents progrès des efforts visant à améliorer la gestion des questions environnementales au sein du système des Nations Unies, s'est également adressé aux ministres et chefs de délégation.

45. Les ministres et les chefs de délégation ont ensuite débattu des questions. Un résumé de leurs débats préparé par le Président du Conseil/Forum figure à l'annexe IV du présent compte rendu. Il reflète les nombreuses vues exprimées et ne constitue pas un consensus.

IX. Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (point 8 de l'ordre du jour)

46. Le point 8 de l'ordre du jour (Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement) a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure à l'annexe II au présent compte rendu.

X. Mise en œuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions du Conseil d'administration (point 9 de l'ordre du jour)

47. Le point 9 de l'ordre du jour (Mise en œuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions du Conseil d'administration) a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure à l'annexe II au présent compte rendu.

XI. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

48. Le Conseil/Forum n'a examiné aucune question au titre de ce point.

XII. Adoption du rapport (point 11 de l'ordre du jour)

49. Le présent compte rendu a été adopté à la 6e séance plénière de la session, le jeudi 9 février 2006, sur la base des projets de rapport de la plénière et du Comité plénier contenus dans les documents UNEP/GCSS.IX/L.1 et Add.1 et UNEP/GCSS.IX/CW/L.1, respectivement, étant entendu que le secrétariat et le Rapporteur seraient chargés de le finaliser et qu'ils se concerteraient avec le Comité des représentants permanents auprès du PNUE s'agissant de la partie du compte rendu reflétant les discussions ayant eu lieu durant la 6e séance plénière.

XIII. Clôture de la réunion (point 12 de l'ordre du jour)

50. Avant la clôture de la réunion, une représentante s'est déclarée quelque peu préoccupée par la manière dont les travaux de la session en cours s'étaient déroulés, en particulier le fait qu'il avait été demandé au Conseil/Forum d'approuver une annexe au rapport de la réunion contenant un résumé des discussions ministérielles sur la gouvernance internationale en matière d'environnement que, faute de temps, le Conseil/Forum n'avait pas eu l'occasion d'examiner. Pour éviter que des situations semblables surviennent à l'avenir, la représentante a proposé que le Bureau et le secrétariat devraient s'entretenir avec les États membres concernant leurs plans pour le déroulement des sessions futures du Conseil/Forum. La représentante a également demandé que ses remarques soient consignées dans le présent compte rendu.

51. Durant l'échange des civilités d'usage, de nombreux représentants ont rendu hommage à M. Töpfer pour ses longues années de service hautement bénéfiques au poste de Directeur exécutif du PNUE. Après ces hommages et l'échange de civilités d'usage, le Président a déclaré close la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement le jeudi 9 février 2006 à 18 h 15.

Annexe I

Décision adoptée par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa neuvième session extraordinaire

SS.IX/1. Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions 18/12 du 26 mai 1995, 19/13 du 7 février 1997, 20/23 du 4 février 1999, SS.VII/3 du 15 février 2002, 22/4 du 7 février 2003 et 23/9 du 25 février 2005 concernant les politiques mondiales relatives à la gestion des produits chimiques et l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques,

Rappelant le paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg¹ adopté par le Sommet mondial pour le développement durable le 4 septembre 2002, et le paragraphe 56 du Document final du Sommet mondial de 2005 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans lesquels les chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé l'élaboration de l'Approche stratégique,

Notant l'appui exprimé en faveur de l'élaboration d'une approche stratégique à la dixième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement le 30 juin 2004, à la quinzième réunion du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes le 4 novembre 2005, à la 2697^e réunion du Conseil de l'Union européenne le 2 décembre 2005 et à la dix-septième session du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement le 21 décembre 2005,

Se félicitant de l'esprit de coordination et de coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques,

Se félicitant également de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, constituée de la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, de la Stratégie politique globale et du Plan d'action mondial, telle qu'adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à Dubaï (Emirats arabes unis) le 6 février 2006,²

1. *Approuve* l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques contenue dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial;
2. *Prie* le Directeur exécutif de convoquer les sessions futures de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques prévues dans la Stratégie politique globale, de façon que s'il y a lieu, elles se tiennent conjointement aux réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales compétentes;
3. *Prie* le Directeur exécutif d'instituer et d'assumer la responsabilité administrative générale du secrétariat de l'Approche stratégique et autorise la participation du secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement au secrétariat de l'Approche stratégique, conformément aux décisions pertinentes adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session;
4. *Invite* tous les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, y compris le secteur privé, à fournir des ressources extrabudgétaires volontaires à l'appui du secrétariat de l'Approche stratégique pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions;
5. *Autorise* le Directeur exécutif à établir et à gérer le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide en vue d'appuyer la mise en œuvre initiale de l'Approche stratégique;

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

² *Rapport de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sur les travaux de sa première session (SAICM/ICCM.1/7), annexe I, II et III.*

6. *Engage* les Gouvernements, les organisations régionales d'intégration économiques, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour appuyer les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le cadre du programme de démarrage rapide;³

7. *Invite* les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à fournir des ressources pour appuyer les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que le Programme de démarrage rapide;

8. *Prie* le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session sur les activités initiales et la planification à l'appui des activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tenant compte du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.⁴

³ SAICM/ICCM.1/7, annexe IV, résolution 1.

⁴ UNEP/GC.23/6/Add.1 et Corr.1.

Annexe II

Rapport du Comité plénier

Rapporteur : M. George Khroda (Kenya)

Introduction

Comme suite à la décision du Conseil d'administration relative à l'organisation des travaux de sa session, adoptée à la 1^{ère} séance de la session, le 7 février 2006, le Comité plénier a tenu quatre séances sous la présidence de M. Beat Nobs (Suisse), du 7 au 9 février, pour examiner les points 4 (Evaluation, surveillance et alerte rapide : état de l'environnement), 6 (Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable), 7 (Gouvernance internationale en matière d'environnement), 8 (Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement) et 9 (Mise en oeuvre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application des décisions pertinentes du Conseil d'administration) de l'ordre du jour. Le Comité plénier a également examiné le projet de décision préparé par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et soumis au Conseil/Forum pour adoption.

A sa 1^{ère} séance, dans l'après-midi du mardi 7 février 2006, le Comité plénier a élu M. George Khroda (Kenya) comme Rapporteur.

Le Comité a convenu, sur proposition du Président, de suivre le programme de travail présenté dans un document de séance distribué aux membres du Comité à sa 1^{ère} séance. Durant les délibérations au Comité plénier, le secrétariat a présenté chacun des points de l'ordre du jour à l'examen, après quoi les représentants ont exprimé leurs vues à son propos.

I. Ouverture de la réunion

1. Le Président du Comité plénier a ouvert la réunion en remerciant le Bureau et les Etats membres de l'avoir reconduit dans ses fonctions de Président. Il a également souhaité la bienvenue au Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à la réunion du Comité, ajoutant que c'était avec plaisir qu'il travaillerait avec l'ensemble des délégations.

2. Passant au programme de travail, le Président a appelé l'attention sur quelques points de procédure et il a demandé aux participants d'être clairs et concis dans leurs interventions et de s'en tenir au sujet traité.

II. Evaluation, surveillance et alerte rapide : état de l'environnement (point 4 de l'ordre du jour)

A. Présentation

3. Le Comité a abordé ce point à sa 3^e séance, dans l'après-midi du mercredi 8 février 2006. Pour son examen, il était saisi d'un rapport du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement et la contribution du PNUE à la recherche de solutions aux grands problèmes environnementaux (UNEP/GCSS.IX/10); ainsi que de notes du Directeur exécutif sur l'Annuaire GEO 2006 (UNEP/GCSS.IX/INF/2), sur les conclusions de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire (UNEP/GCSS.IX/INF/8) et sur l'Evaluation mondiale des eaux internationales (UNEP/GCSS.IX/INF/9).

4. La représentante du secrétariat a fait un exposé sur les diverses évaluations auxquelles le PNUE avait procédé ou participé, et notamment sur le troisième rapport de la série sur l'Avenir de l'environnement mondial – GEO-3, l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire et l'Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA).

5. Elle a informé le Comité que le thème central de l'Annuaire GEO 2006, à savoir l'énergie et la pollution atmosphérique, touchait à trois grands domaines : la pollution de l'air intérieur résultant de l'utilisation de combustibles solides et représentant actuellement le dixième risque sanitaire majeur dans le monde; la pollution atmosphérique urbaine, qui était responsable de 800 000 décès prématurés chaque année; et la pollution atmosphérique à longue distance. Le rapport soulignait la nécessité d'accroître l'efficacité énergétique sans toutefois compromettre les besoins en énergie des pauvres. Sur le plan positif, il avait constaté que les sources d'énergie respectueuses de l'environnement et les technologies propres étaient de plus en plus facilement disponibles et compétitives. Elle a également informé le Comité que les travaux entrepris pour GEO-4, à paraître en 2007, étaient bien avancés, et elle a appelé les gouvernements à participer au processus d'examen par des pairs, qui devait débiter prochainement.

6. Passant à l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, achevée en juin 2005 à l'issue d'un processus qui avait duré quatre ans, elle a noté qu'à la cérémonie organisée au début de la session en cours, cette évaluation s'était vu attribuer le Prix Zayed dans la catégorie II récompensant une réalisation scientifique ou technologique dans le domaine de l'environnement. Cette évaluation lançait un sombre avertissement : 60 % des écosystèmes de la planète étaient dégradés, en particulier sous l'influence des activités humaines, et les populations les plus pauvres des pays les plus pauvres étaient les plus touchées. L'Évaluation mondiale des eaux internationales présentait des données provenant de 66 régions et sous-systèmes GIWA. Dans son cas également, les conclusions étaient profondément préoccupantes, car elles faisaient apparaître une détérioration constante de tous les grands paramètres évalués.

7. Sur une note plus positive, elle s'est félicitée de la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 60/30 du 29 novembre 2005, de lancer la phase initiale de la mise en œuvre du processus d'évaluation systématique de l'état du milieu marin dans le monde, pour laquelle il avait été demandé au PNUE et à la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO/COI) d'assurer le secrétariat et qui comporterait l'exécution d'une « évaluation des évaluations » initiale. Enfin, elle a présenté la publication récente intitulée « One Planet Many People: Atlas of Our Changing Environment », la plus vendue que le PNUE ait jamais produite, qui contenait des images satellite illustrant de façon spectaculaire comment la surface terrestre avait été manifestement couverte de cicatrices par les activités humaines.

B. Discussion

8. Tous les représentants qui ont pris la parole se sont félicités des évaluations en louant le PNUE pour ses activités d'évaluation qui, comme certains l'ont souligné, comprenait aussi d'autres initiatives de moindre ampleur telles que le rapport intitulé « Breaking the Waves: Assessment of the Buffering Capacity of Mangroves and Coral Reefs », qui a été mentionné d'une manière particulièrement élogieuse. Plusieurs représentants ont préconisé que la coordination entre les organisations intéressées soit renforcée dans le domaine des activités d'évaluation et que le PNUE joue un rôle encore plus important dans ce domaine, qui revêtait une importance particulière pour la sensibilisation. En particulier, la représentante de la Norvège a dit qu'un tiers des fonds substantiels promis au titre de l'accord-cadre de son pays avec le PNUE serait affecté à ce domaine d'activité.

9. Plusieurs représentants ont relevé l'avertissement adressé par les évaluations selon lequel l'humanité vivait à crédit et ont souligné qu'il était urgent de mettre en œuvre leurs conclusions, notamment en réduisant l'empreinte écologique des pays développés. Certains intervenants ont évoqué les problèmes et les succès enregistrés dans leurs propres pays et au niveau régional pour remédier aux tendances environnementales négatives. Parmi les mesures positives figuraient la promotion des ressources énergétiques renouvelables, le passage des combustibles solides au gaz et la mise au point de technologies propres grâce à des innovations telles que les véhicules hybrides.

10. L'attention a été appelée sur la nécessité de renforcer les capacités dans les pays en développement, grâce notamment à la pleine application du Plan stratégique de Bali. Elle a également été appelée sur les projets pilotes exécutés actuellement dans six pays africains aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique et, pour généraliser davantage ce processus, il a été demandé au secrétariat de donner des indications sur la façon dont le Plan stratégique pourrait être appliqué en vue de la mise en œuvre des recommandations et du suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Eu égard au caractère transfrontière des problèmes, on a également souligné la nécessité d'une coopération internationale par le biais notamment d'un échange de données d'expérience et de mesures telles que les partenariats pour la propreté de l'air dans les locaux déjà établis entre un certain nombre de pays. De nombreux intervenants ont noté que les problèmes environnementaux qui avaient été recensés entravaient la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et, comme les

questions étaient très étroitement liées, ont préconisé d'adopter une approche globale pour les résoudre : la conservation des ressources naturelles était fondamentale pour la réalisation de tous les objectifs, et pas seulement de l'Objectif 7 relatif à l'environnement.

11. On a mis en garde contre une prolifération éventuelle des évaluations en soulignant la nécessité d'éviter les doubles emplois. Un représentant a regretté qu'il n'y ait pas eu davantage de consultations entre le PNUE et les institutions nationales lors de la préparation des rapports; d'autres ont estimé que l'on pourrait faire davantage appel aux institutions nationales et régionales pour la collecte des données et il a été demandé au PNUE de donner des indications sur la façon d'utiliser les données dans les évaluations au niveau national.

III. Questions de politique générale : gestion des produits chimiques (point 5 b) de l'ordre du jour)

12. Le Comité a abordé ce point à sa 2e séance, dans la matinée du 8 février, durant laquelle il a examiné un projet de décision approuvant l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Après un débat, un groupe de rédaction a été constitué pour examiner les légers changements proposés. A sa 3e séance, dans l'après-midi du 8 février, le Comité a approuvé, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum, le projet de décision tel que modifié par le groupe de rédaction.

IV. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable : contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la prochaine session de la Commission du développement durable (point 6 de l'ordre du jour)

V. Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (point 8 de l'ordre du jour)

A. Présentation

13. Le Comité a abordé conjointement les points 6 et 8 à sa 3e séance, dans l'après-midi du mercredi 8 février 2006. Pour l'examen de ces points, il était saisi des documents suivants : Gestion des produits chimiques : Rapport du Directeur exécutif (UNEP/GCSS.IX/6 et Add.1); Résultats des réunions intergouvernementales présentant un intérêt pour le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement : Rapport du Directeur exécutif (UNEP/GCSS.IX/8); Documents de base sur l'énergie et l'environnement aux fins du développement (UNEP/GCSS.IX/9/Add.1); GEO Year Book 2006: Note by the Executive Director (UNEP/GCSS.IX/INF/2); Summary of the energy programme of UNEP as well as a summary of the present status, major trends and future prospects of renewable energy: Note by the Executive Director (UNEP/GCSS.IX/INF/11); et Issues arising from the resolutions of the General Assembly at its sixtieth session that are of significance to the United Nations Environment Programme: Note by the Executive Director (UNEP/GCSS.IX/INF/3).

14. Présentant ces points, le Directeur exécutif adjoint a rappelé que les résultats du Sommet mondial de 2005 avaient des incidences profondes pour l'environnement, dont la moindre n'était pas la réaffirmation des mandats du PNUE. Il a noté que le Sommet avait considéré l'élimination de la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables ainsi que la protection et la gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social comme les éléments clés du développement durable, et il a appelé l'attention sur les engagements détaillés pris par les dirigeants de la planète en faveur du développement durable, spécialement dans l'Action 21 et dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Mettant en exergue le paragraphe 169 du Document final du Sommet mondial de 2005⁵, il a noté que l'on s'accordait à reconnaître la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité des activités environnementales dans le système des Nations Unies.

⁵ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 6 septembre 2005.

B. Discussion

15. De nombreux représentants ont souligné que les consultations ministérielles sur les questions énergétiques à la session en cours du Conseil/Forum constitueraient une contribution importante du PNUE à la quatorzième session de la Commission du développement durable. Ils ont insisté sur les liens entre l'énergie et les grands problèmes environnementaux de la planète, tels que les changements climatiques et la pollution de l'air, et sur les Objectifs du Millénaire pour le développement dans le contexte général du développement durable. Certains représentants ont exprimé l'espoir que puisque la session à venir de la Commission serait consacrée à l'examen du prochain cycle d'application 2006-2007, elle offrirait une plateforme utile pour échanger des données d'expériences et tirer des enseignements.

16. En ce qui concerne le Document final du Sommet mondial de 2005, en particulier son paragraphe 169, de nombreux intervenants ont souligné qu'il était important pour le PNUE de continuer à mettre en œuvre la décision SS.VII/1 du Conseil d'administration sur la gouvernance internationale en matière d'environnement. Dans ce contexte, l'attention a été appelée sur un certain nombre de questions et notamment sur la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali; le renforcement des synergies entre les conventions environnementales mondiales relatives aux produits chimiques et aux déchets; le financement, y compris la reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial; et le renforcement de la coordination entre les institutions et organismes compétents des Nations Unies. On a également estimé que le PNUE devrait continuer à mettre en œuvre la Déclaration ministérielle de Malmö et établir une liste des objectifs mondiaux en matière d'environnement autour desquels il y avait récemment eu un accord, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, pour faire porter les efforts sur ces objectifs et les signaler. Il a été suggéré que la liste soit assortie de critères et indicateurs pour leur mise en œuvre.

17. A propos du même paragraphe, certains représentants ont déclaré qu'il fallait renforcer le cadre institutionnel grâce à la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement, tandis que d'autres ont souligné la nécessité à la fois d'évaluer les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des arrangements institutionnels existants et d'examiner les incidences de toute modification de ces arrangements. D'autres représentants étaient cependant d'avis qu'une étude de la possibilité d'une structure institutionnelle plus cohérente ne justifiait pas nécessairement la création d'une nouvelle organisation : en conséquence, ils n'étaient pas favorables à la création d'une telle organisation ou à l'institution de la composition universelle du Conseil d'administration du PNUE.

V. Gouvernance internationale en matière d'environnement (point 7 de l'ordre du jour)

A. Présentation

18. Le Comité a abordé ce point à sa 1ère séance, dans l'après-midi du mardi 7 février 2006. Pour son examen, il était saisi des rapports du Directeur exécutif sur la gouvernance internationale en matière d'environnement (UNEP/GCSS.IX/3), la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités (UNEP/GCSS.IX/3/Add.1) et la proposition mise à jour pour la mise en place d'un dispositif de Veille écologique du PNUE (UNEP/GCSS.IX/3/Add.2); des notes du Directeur exécutif sur le financement du PNUE (UNEP/GCSS.IX/INF/6) et sur la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali dans le programme de travail de l'exercice biennal 2006-2007 (UNEP/GCSS.IX/INF/13); et du rapport sur les consultations de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (UNEP/GCSS.IX/INF/14).

19. Présentant ce point, le Directeur exécutif adjoint du PNUE a mis l'accent sur trois aspects de la gouvernance internationale en matière d'environnement : la proposition relative au dispositif de Veille écologique, la situation du Groupe de la gestion de l'environnement, et le Plan stratégique de Bali. Il a fait le point des progrès réalisés dans chacun de ces domaines.

20. Il a noté en particulier qu'à sa septième session extraordinaire, le Conseil/Forum avait préconisé le renforcement de la base scientifique du PNUE et adopté des mesures concrètes pour élargir cette base. Le PNUE avait également entrepris des activités pour accroître la coordination entre les accords multilatéraux sur l'environnement et s'était efforcé de redynamiser le Groupe de la gestion de l'environnement, qui pourrait devenir un mécanisme utile pour promouvoir la cohésion entre les entités des Nations Unies.

B. Discussion

21. Le Président a pris note des vues exprimées par certains représentants selon lesquelles la question de la composition universelle du Conseil d'administration du PNUE devrait être examinée à l'issue d'une concertation officielle par les canaux prévus à cet effet, étant donné que les conclusions de ces discussions devaient être soumises au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en tant que contribution au rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale lors de la soixante et unième session. Il a déclaré qu'il ferait part de ces vues au Président du Conseil/Forum, qui prendrait une décision sur la question.

1. Dispositif de Veille écologique

22. Dans le cadre du renforcement de la base scientifique du PNUE, la représentante du secrétariat a présenté un rapport sur une proposition actualisée du dispositif de Veille écologique du PNUE. L'actualisation s'était faite sur la base des réactions des gouvernements. Plusieurs questions nécessitaient un plus ample examen, parmi lesquelles l'orientation du cadre du dispositif de Veille écologique proposé; la nécessité de procéder à d'autres consultations et travaux préparatoires avant que la proposition puisse être examinée pour adoption par le Conseil/Forum; la manière dont le dispositif serait relié aux réseaux d'information nationaux, régionaux et internationaux existants; la fixation des priorités à long terme pour le programme de travail et la nécessité d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique.

23. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont partagé l'opinion qu'il fallait procéder à de nouvelles consultations pour déterminer comment le dispositif de Veille écologique pourrait répondre aux besoins des gouvernements et être relié aux structures qui existaient aux niveaux national, régional et international, notamment le Réseau européen d'informations et d'observations environnementales, le Réseau africain d'informations sur l'environnement et le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre. On s'est quelque peu inquiété de la complexité du dispositif, soulignant la nécessité de l'affiner pour s'assurer qu'il soit facile à utiliser et permette d'alléger la tâche que constitue l'établissement des rapports nationaux et d'éviter les doubles emplois. Plusieurs représentants ont préconisé de développer progressivement le dispositif, en commençant peut-être par quelques projets pilotes.

24. Plusieurs représentants ont estimé que le rôle des coordonnateurs, particulièrement au niveau national, devait davantage être précisé, ainsi que le mode de financement. Pour que le dispositif ait un solide volet national et régional, il importait que les experts des pays en développement jouent un rôle majeur, ce qui permettrait d'appuyer le développement des capacités nationales. Une coordination avec le Plan stratégique de Bali et les accords de jumelages entre les coordonnateurs des différents réseaux régionaux aideraient au développement des capacités techniques et institutionnelles. Le sentiment général était que le dispositif de veille écologique devait encore être affiné avant de pouvoir faire l'objet d'un examen par le Conseil d'administration en vue de son adoption. Les représentants ont toutefois estimé que l'importance du développement des capacités et de l'appui technologique était telle qu'ils ne devraient pas être arrêtés par l'examen du cadre de Veille écologique qui se poursuivait.

25. Le représentant d'une organisation intergouvernementale a signalé que son organisation avait suivi avec un vif intérêt les travaux du PNUE sur le dispositif de Veille écologique, avait fait des observations concernant cette structure et souhaitait participer au processus.

2. Groupe de la gestion de l'environnement

26. Le représentant du secrétariat a retracé le parcours de la communauté internationale s'agissant de la coordination à l'échelle du système des activités dans le domaine de l'environnement, qui avait culminé par la création du Groupe de la gestion de l'environnement, conformément à la résolution 53/242 adoptée par l'Assemblée générale le 10 août 1999. A la suite d'une évaluation de la performance du Groupe effectuée en février 2005, le Directeur exécutif avait décidé de mettre en place des arrangements plus efficaces, en remaniant la direction chargée des activités du Groupe et en convoquant un forum de haut niveau à Genève en janvier 2006, auquel avaient largement participé d'autres organismes des Nations Unies et instances multilatérales de défense de l'environnement.

27. Le Forum avait permis au Groupe et aux autres participants de s'interroger collectivement sur la manière dont le Groupe de la gestion de l'environnement redynamisé pourrait servir plus efficacement l'Organisation des Nations Unies en permettant à ses membres de se mettre d'accord sur une approche commune et coordonnée pour relever les défis écologiques de l'heure. Les participants avaient revu le mandat et les méthodes de travail du Groupe au vu des questions émergentes de façon à le revitaliser sous tous ses aspects. Les discussions avaient également porté sur la mise en place éventuelle d'une structure d'appui pour le Groupe, y compris le financement régulier et la possibilité que le Groupe soit davantage orienté vers l'obtention de résultats.

28. Le représentant de l'UNESCO a ensuite présenté les résultats du Forum, au nom des institutions spécialisées, des programmes et organes du système des Nations Unies, ainsi que des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement qui y avaient pris part. Il a noté le désir de tous ces organes de répondre collectivement aux exigences actuelles de la communauté internationale pour une plus grande cohérence et coopération à l'échelle du système dans le domaine de l'environnement et des établissements humains. Il a annoncé que ces organes envisageaient de convoquer en 2006, dans le prolongement du Forum de haut niveau, un forum de partenariat qui leur donnerait l'occasion de consulter les gouvernements et les parties concernées pour connaître leurs vues sur les futurs travaux du Groupe de la gestion de l'environnement. Il a lancé un appel aux gouvernements, aux partenaires de la coopération pour le développement et à la communauté internationale pour qu'ils apportent le soutien nécessaire aux efforts en cours pour revigorer le Groupe de façon qu'il puisse pleinement répondre aux attentes de l'Assemblée générale exprimées dans la résolution 53/242.

29. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont salué les travaux accomplis à ce jour par le Groupe. Un représentant, notant que les progrès réalisés étaient un pas dans la bonne direction, a pressé le Groupe de s'efforcer d'être plus orienté vers les résultats afin de favoriser une action concertée. La question de savoir qu'elles devaient être les priorités auxquelles le Groupe devait en premier lieu s'attaquer a également été abordée, en particulier dans son rapport avec les achats durables. D'aucuns estimaient que le Groupe de la gestion de l'environnement n'avait pas répondu aux attentes et devait donc être renforcé. Si certains représentants ont bien accueilli l'idée de partenariats, d'autres ont cependant souligné qu'il fallait envisager les travaux du Groupe dans le cadre du processus en cours de réforme de l'ONU et des activités menées actuellement par l'ONU sur la cohérence à l'échelle du système. D'aucuns ont aussi estimé que le Groupe de la gestion de l'environnement ne devrait pas répéter les travaux existants mais plutôt faire fond sur les activités de la Division des conventions sur l'environnement du PNUE, notamment la fourniture d'un appui aux accords multilatéraux sur l'environnement. La question de la réinstallation des bureaux du Groupe de la gestion de l'environnement, au siège du PNUE à Nairobi, ou dans un autre endroit non défini à proximité d'autres organisations internationales, a également été soulevée.

3. Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

30. La représentante du secrétariat a présenté un rapport sur le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en parlant plus particulièrement des six pays pilotes africains choisis pour les projets visant à la mise en œuvre du Plan. Elle a noté que la période biennale 2006-2007 serait une période de transition et d'apprentissage s'agissant de la mise en œuvre du Plan, et que de nouvelles discussions approfondies avec les partenaires seraient nécessaires. Elle a indiqué que, dans le cadre global du programme de travail approuvé pour 2006-2007, l'appui du PNUE à la mise en œuvre du Plan pourrait être succinctement ciblé autour des quatre besoins suivants : fournir une assistance pour aider les pays à évaluer leurs besoins et fixer des priorités; rationaliser et cibler les activités de développement des capacités et d'appui technologique du PNUE; renforcer la contribution du PNUE à la mise en œuvre du Plan; et améliorer la coordination avec toutes les parties prenantes, en particulier le PNUD. Pour conclure, elle a passé en revue certaines actions importantes qui avaient déjà été entreprises pour répondre à ces besoins.

31. Le représentant de la Gambie a retracé les faits les plus récents intervenus dans les six pays pilotes africains où des projets visant à mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali avaient été lancés. Notant que le Plan était pleinement conforme aux objectifs d'Action 21, aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux aspirations du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en matière de développement des capacités, il a fait savoir qu'une réunion s'était tenue à Khartoum le 23 janvier 2006, en marge de la session extraordinaire de l'Union africaine, pour évaluer les résultats et tracer la voie à suivre. Vu le haut niveau d'engagement des pays africains – engagement qui, espéraient-ils, serait tout aussi élevé chez les partenaires du développement –, il escomptait que l'évaluation des besoins serait achevée dans tous les six pays avant la fin de la phase pilote.

32. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont été nombreux à reconnaître le succès des projets pilotes entrepris dans les six pays africains, formulant l'espoir que les enseignements et les données d'expérience seraient rapidement appliqués dans d'autres pays qui avaient montré leur attachement au Plan stratégique de Bali. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des mécanismes de financement des programmes mis en œuvre dans le cadre du Plan, et plusieurs représentants ont pressé le PNUE et les pays industrialisés de prendre une part active dans la mobilisation de ressources pour ces projets, car l'absence d'un plan financier par-delà les contributions volontaires entravait les efforts de mise en œuvre. D'autres représentants ont toutefois souligné qu'il fallait utiliser plus efficacement les ressources actuelles. On a mis l'accent sur une plus grande coordination entre le

PNUE et les autres organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD, et la participation active du PNUE au Cadre d'assistance des Nations Unies au développement en tant qu'étapes vers l'utilisation plus efficace des ressources techniques, administratives et financières disponibles. Il a été demandé au secrétariat d'élaborer une étude définissant comment le PNUE pourrait collaborer avec le PNUD, le FEM, les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres acteurs compétents œuvrant au niveau du pays, et de la soumettre au Conseil/Forum à sa prochaine session. Il a été indiqué que le mémorandum d'accord avec le PNUE pourrait être un bon point de départ pour l'étude. Plusieurs représentants ont souligné qu'il fallait, en mettant en œuvre le Plan stratégique de Bali, éviter les doubles emplois et prendre en compte les études et évaluations des besoins déjà réalisées par les pays.

33. D'autres points ont été soulevés pendant la discussion, notamment la nécessité d'un élargissement et d'un approfondissement de la coopération Sud-Sud et aussi de la coopération Nord-Sud, plus particulièrement pour le développement des capacités et l'appui technique; l'intégration des efforts de mise en œuvre aux travaux du Groupe de la gestion de l'environnement pour améliorer la coordination et éviter une répétition des efforts; et la nécessité de poursuivre la coopération entre le PNUE et d'autres institutions internationales.

34. Les représentants du PNUD ont réaffirmé l'engagement de cette institution à intégrer l'environnement aux activités de développement et à collaborer avec le PNUE dans le cadre de la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont souligné qu'il importait d'employer les ressources locales pour la mise en œuvre des projets et qu'il fallait veiller à tenir compte de toutes les priorités, en sorte que les partenariats impliquant le PNUD, le PNUE et d'autres organisations internationales soient cohérents et adaptés au contexte local.

35. Les représentants de la société civile se sont déclarés favorables aux plans visant à améliorer la coordination entre le PNUE et d'autres institutions des Nations Unies; ils ont insisté sur le fait que la coopération Sud-Sud ne devait pas se limiter aux interactions entre gouvernements mais inclure également le dialogue entre les gouvernements et la société civile.

4. L'Initiative PNUD-PNUE sur la pauvreté et l'environnement

36. Le Ministre rwandais de l'environnement, Mme Patricia Hajabakiga, a présenté l'Initiative PNUD-PNUE sur la pauvreté et l'environnement. Elle a axé son intervention sur la mise en œuvre de l'Initiative au Rwanda et sur les enseignements tirés, qui pourraient être utiles pour mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali. Notant que l'utilisation durable des ressources favoriserait le développement et la réduction de la pauvreté, elle a déclaré que son pays était le premier où le projet relevant de l'Initiative avait été mis en œuvre conjointement dès le départ. Elle a remercié la Belgique, la Norvège, le Royaume-Uni et l'Union européenne pour le soutien financier fourni au titre de ce projet, qui était important pour le Rwanda du fait que son économie était fortement tributaire des ressources naturelles.

37. Outre le besoin de développer les capacités pour intégrer la dimension environnementale, elle a souligné qu'il fallait un engagement vigoureux et une direction du Gouvernement, des ressources substantielles, une coordination entre les donateurs et une harmonisation des procédures des organismes impliqués, dans la mesure où tout ceci avait des effets positifs considérables.

38. Commentant cet exposé, les représentants ont déclaré qu'ils appréciaient, dans ce projet, le fait que les priorités avaient été définies par le pays lui-même, ainsi que l'étroite collaboration entre le PNUE, le PNUD et le gouvernement local. De nombreux intervenants ont décrit la mise en œuvre de l'initiative au Rwanda comme une composante importante de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali.

39. La représentante d'une organisation non gouvernementale a souligné qu'il fallait garder à l'esprit les engagements pris dans le cadre du Plan stratégique de Bali et prendre en compte la contribution que la société civile avait à offrir. Beaucoup de bonnes intentions étaient exprimées en faveur d'un financement adéquat, mais il restait à les concrétiser. Elle a recommandé, entre autres, de renforcer davantage le Groupe de la gestion de l'environnement et de prendre en compte les principes de Rio convenus lors du Sommet « planète Terre » de 1992.

VI. Mise en œuvre du programme de travail du PNUE et des décisions pertinentes du Conseil d'administration (point 9 de l'ordre du jour)

A. Présentation

40. Le Comité a abordé ce point à sa 2e séance, dans la matinée du mercredi 8 février 2006. Pour son examen, il était saisi des rapports ci-après du Directeur exécutif : projet de version actualisée de la politique et stratégie du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine de l'eau (UNEP/GCSS.IX/4); intervention en cas d'éco-urgence et mise en place de systèmes de prévention, de planification préalable et d'atténuation des catastrophes, ainsi que de systèmes d'alerte rapide (UNEP/GCSS.IX/5); gestion des produits chimiques (UNEP/GCSS.IX/6 et Add.1); rapport d'activité à mi-parcours sur la mise en œuvre de la stratégie à long terme d'association et de participation des jeunes aux activités relatives à l'environnement (UNEP/GCSS.IX/7); ; et état de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies à la recherche de solutions aux grands problèmes environnementaux (UNEP/GCSS.IX/10). Le Comité était également saisi des notes suivantes du Directeur exécutif : GEO Yearbook 2006 (UNEP/GCSS.IX/INF/2); execution of the budget of the United Nations Environnement Programme for the biennium 2004-2005 (UNEP/GCSS.IX/INF/4); implementation of the programme of work of the United Nations Environnement Programme and relevant decisions of the Governing Council (UNEP/GCSS.IX/INF/5); findings of the Millenium Ecosystem Assessment (UNEP/GCSS.IX/INF/8); Global International Waters Assessment (UNEP/GCSS.IX/INF/9); et progress report on activities to implement the water policy and strategy of the United Nations Environnement Programme (UNEP/GCSS.IX/INF/10).

41. Présentant le projet de version actualisée de la politique et stratégie dans le domaine de l'eau, la représentante du secrétariat a fait observer que le document final pour dernier examen par le Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session avait pour objectif de fournir une orientation stratégique aux activités du PNUE dans le domaine de l'eau pour une période de six ans, ainsi qu'une base pour l'élaboration des programmes de travail biennaux du PNUE. Elle a souligné qu'après examen du document lors de la session en cours, il serait nécessaire d'affiner encore certains détails pour la mise en œuvre en élaborant plus avant l'annexe .

42. Evoquant la question de l'intervention en cas d'éco-urgence, elle a déclaré qu'une série de catastrophes naturelles survenues en 2005, notamment le Tsunami dans l'océan Indien et le tremblement de Terre en Asie, avaient mis en lumière la nécessité d'élaborer une stratégie plus détaillée de gestion des catastrophes naturelles. Le PNUE travaillait avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) et d'autres partenaires pour mettre au point une stratégie et des mécanismes orientant la remise en état de l'environnement tout en évitant la répétition des efforts.

43. Le représentant du Bureau des affaires humanitaires a lu un message adressé par M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui soulignait l'importance accordée par OCHA à la collaboration avec le PNUE, par le biais notamment du Groupe mixte sur l'environnement PNUE/OCHA, et informait sur les récentes actions menées pour renforcer cette collaboration.

44. Présentant le rapport d'activité à mi-parcours sur la participation des jeunes aux activités relatives à l'environnement, un autre représentant du secrétariat a souligné le succès du programme Tunza, qui s'était appuyé sur des manifestations, des publications, des concours, des initiatives régionales, la représentation des jeunes et d'autres moyens pour sensibiliser les jeunes aux questions relatives à l'environnement. Il a indiqué que le partenariat avec le secteur privé avait fourni la part la plus importante du financement de ce programme, et souligné la coopération croissante entre le programme et les autres institutions des Nations Unies.

B. Discussion

45. Lors du débat qui a suivi, le projet de version actualisée de la politique et stratégie dans le domaine de l'eau a recueilli un large soutien, bien que certaines questions n'aient pu être résolues. On s'est dit préoccupé de la question des réseaux hydrographiques transfrontières, y compris le droit d'intervention du PNUE, de la fréquence du processus de suivi, de l'absence de prise en considération des modes de production et de consommation dans la stratégie et de la privatisation des services d'eau et d'assainissement. Certains représentants ont estimé que la politique et la stratégie du PNUE dans le domaine de l'eau devraient identifier les avantages comparatifs de l'organisation et y mettre davantage l'accent, par exemple en encourageant une approche écosystémique et des mesures visant à améliorer

l'assainissement, et devraient également mieux préciser comment allier sa mise en œuvre aux activités des autres organes des Nations Unies.

46. Un représentant, prenant la parole au nom d'un groupe de pays en développement, a déclaré que le besoin de développer les infrastructures pour la fourniture de services d'eau, y compris des projets hydriques de grande envergure, était si impérieux qu'il ne devrait pas dépendre d'une réforme institutionnelle et de gouvernance mais plutôt être poursuivi en parallèle. En outre, il faudrait adapter les programmes de gestion intégrée des ressources en eau aux besoins spécifiques des pays, en répondant aux besoins à court, moyen et long termes. On comptait sur des engagements vigoureux des partenaires au développement pour apporter une assistance dans des domaines.

47. Les propositions visant à améliorer l'intervention en cas d'éco-urgence ont été bien accueillies. Parmi les suggestions faites pour ce faire figuraient un examen régulier pour l'intégration des nouvelles conclusions dans le cadre stratégique, y compris le cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, et la création d'une équipe spéciale pour renforcer les mécanismes permettant d'atténuer les effets des ouragans et autres catastrophes naturelles. Un autre représentant a souligné la vulnérabilité aux raz-de-marée des Etats insulaires et côtiers dans la région des Caraïbes.

48. Le Comité s'est dit satisfait des progrès du programme Tunza et de la coopération avec le secteur privé. Certains représentants ont requis une assistance pour appliquer les idées au niveau national.

49. Le représentant de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention Ramsar) a souligné le rôle de cette Convention dans la gestion intégrée des écosystèmes humides et a réitéré son engagement de collaborer avec le PNUE pour élaborer des politiques dans des domaines d'intérêt commun, tels que la diversité biologique et la réponse aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

50. En résumé, le Président a déclaré que toutes les suggestions seraient examinées durant la poursuite de l'élaboration des documents et programmes pertinents, et il a prié les représentants de soumettre par écrit les nouveaux libellés proposés, afin de faciliter ce processus.

VII. Clôture du Comité plénier

51. Le Président du Comité a déclaré clos les travaux du Comité plénier et prononcé la clôture de la quatrième et dernière séance le 9 février 2006 à midi.

Annexe III

Initiative des Emirats arabes unis

Rapport succinct du Président sur les débats entre les ministres et les chefs de délégation à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Résumé

1. Les ministres et les chefs de délégation de 151 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies participant à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Dubaï, du 7 au 9 février 2006, se sont réunis pour examiner les thèmes « Energie et environnement » et des activités dans le domaine de l'environnement « Tourisme et environnement ».
2. Ces débats se sont déroulés sous la direction du Président du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE, M. Rachmat Witoelar (Indonésie), auquel les ministres de l'Argentine, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, du Ghana, de l'Islande, de la Jordanie et du Pakistan ont prêté leur concours.
3. Après les discours liminaires prononcés par Son Altesse Royale le Prince Hassan Bin Talal de Jordanie, Mme Margaret Beckett, Secrétaire d'Etat à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et Mme Deirdre Shurland, Directrice de l'Alliance caraïbe pour le tourisme (Trinité-et-Tobago), les ministres et les chefs de délégation ont abordé les thèmes « Energie et environnement » et « Tourisme et environnement ».
4. Les débats riches, vastes et interactifs qui ont eu lieu ont fait ressortir la conviction de tous les ministres et chefs de délégation qu'il fallait accorder une attention accrue aux aspects environnementaux de l'énergie et du tourisme. Le présent rapport succinct du Président tente de retracer les grandes lignes de la discussion entre les ministres et les autres chefs de délégation participant à la réunion plutôt que de dégager un point de vue de consensus sur toutes les questions.
5. Un débat ministériel futur sur la mondialisation et l'environnement a été proposé et il a été recommandé de réfléchir à ses dates et à ses modalités.
6. Les ministres et les chefs de délégation ont prié le Président du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement de transmettre son rapport succinct au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la quatorzième session de la Commission du développement durable.

A. Energie et environnement

1. Les 7 et 8 février 2006, le Conseil/Forum a procédé à un débat sur l'énergie. Dans l'après-midi du 7 février, Mme Christine Churcher, Ministre ghanéenne de l'environnement et de la science, et Mme Cristina Narbona Ruiz, Ministre espagnole de l'environnement, ont présidé les discussions entre les ministres, tandis que le mercredi 8 février, cette fonction a été remplie par Mme Sigridur Anna Thordardottir, Ministre islandaise de l'environnement, et par M. Khalid Al-Irani, Ministre jordanien de l'environnement.

2. Les consultations ministérielles sur l'énergie ont commencé par des discours liminaires de Son Altesse Royale le Prince Hassan Bin Talal de Jordanie et de Mme Margaret Beckett, Secrétaire d'Etat à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ces discours ont replacé les questions énergétiques dans leur contexte et donné le ton à la concertation qui a suivi entre les ministres. Les deux intervenants ont souligné combien il était important de modifier les schémas existants de fourniture et d'utilisation d'énergie pour des raisons liées au climat et à la sécurité énergétique, tout en insistant sur le fait qu'il fallait développer parallèlement les services énergétiques disponibles dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

3. Les discours liminaires⁶ sur l'énergie et l'environnement ont fait ressortir le rôle que jouaient de bonnes politiques environnementales dans l'instauration des conditions dans lesquelles étaient prises les décisions d'investissement en faveur de technologies plus propres. Il a été souligné que des politiques à long terme stables constituaient une condition préalable à une transition réelle vers des systèmes énergétiques plus durables et qu'elles étaient cruciales pour attirer des investissements du secteur privé. La question du renforcement de la coopération régionale a été mise en relief, tout comme l'intérêt de vastes partenariats internationaux comme ceux qui avaient été institués après le Sommet mondial pour le développement durable. Les deux intervenants ont souligné que pour répondre aux trois préoccupations primordiales que constituaient la sécurité énergétique, l'accès à l'énergie et les changements climatiques, il fallait disposer d'un vaste choix de solutions conciliant ce qui était parfois considéré comme des objectifs concurrents; il n'existait pas de panacée ou de solution unique. L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables progressaient de manière impressionnante, mais dans les décennies à venir, le plus important pour de nombreux pays serait d'utiliser plus proprement les combustibles fossiles.

4. De nombreux ministres et chefs de délégation ont insisté sur le rôle crucial de l'énergie dans toute société et ont souscrit à l'observation des modérateurs selon laquelle une excellente occasion s'offrait au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement d'adresser un message fort et crédible sur la nécessité d'une action intégrée dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du développement à la Commission du développement durable à ses quatorzième et quinzième sessions.

5. De nombreux ministres et chefs de délégation ont convenu qu'un élargissement de l'accès à des formes d'énergie plus propres était crucial pour atteindre les objectifs ultimes du développement durable et ceux de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. De nombreux intervenants ont souligné que les modes actuels de production, de distribution et d'utilisation de l'énergie n'étaient pas durables et que la fourniture, de manière viable, de services énergétiques modernes aux près de 2 milliards de personnes du monde entier qui n'y avaient pas accès constituait à elle seule le plus grand défi énergétique du XXI^e siècle. Plusieurs intervenants se sont déclarés préoccupés par le fait que la lenteur des progrès dans l'amélioration de l'accès à l'énergie rendrait difficile la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies dans les délais convenus.

6. De nombreux intervenants ont souligné que les changements climatiques posaient un sérieux problème susceptible de toucher toutes les parties de la planète et que le secteur de l'énergie était celui qui contribuait le plus aux émissions de gaz à effet de serre. Ils ont noté en outre que tous les pays, en particulier les pays en développement, étaient confrontés à un risque accru dû aux impacts négatifs des changements climatiques. Beaucoup d'intervenants ont noté que le renforcement des capacités, le transfert de technologie et les mécanismes du marché qui faisaient intervenir le secteur privé revêtaient une importance décisive pour aider et soutenir les pays en développement face aux changements climatiques. Un certain nombre d'intervenants ont fait valoir qu'en raison de l'accroissement de leurs besoins énergétiques, une bonne occasion s'offrait en particulier aux pays en développement d'élargir l'accès aux services énergétiques qui faisaient appel à des technologies et à des démarches plus propres, en reliant ainsi les objectifs poursuivis en matière d'environnement et de développement.

⁶ Les deux discours liminaires sont joints au présent rapport succinct en tant qu'appendices I et II.

7. Dans le même ordre d'idées, de nombreux ministres et chefs de délégation ont souligné que beaucoup de projets de développement offraient l'occasion d'améliorer la qualité de l'environnement local et de réduire les émissions de gaz à effet de serre sans que cela ait des conséquences négatives pour le développement. Plusieurs intervenants ont recommandé d'utiliser l'aide publique au développement de manière plus créative pour susciter un accroissement des investissements et de la participation du secteur privé dans le développement d'une infrastructure énergétique plus propre faisant appel notamment à des technologies transférées entre pays à économie en développement.

8. Un certain nombre de ministres et de chefs de délégation ont dit également que dans presque tous les pays s'offraient de vastes possibilités de renforcer les politiques relatives à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergie dans le contexte des efforts plus étendus qui étaient déployés pour parvenir à des modes de production et de consommation viables. Presque tous les intervenants ont déclaré que dans l'immédiat c'était l'amélioration de l'efficacité énergétique qui offrait le plus de possibilités de réduire l'accroissement attendu de la demande d'énergie tout en diminuant les émissions de nombreux types de polluants, y compris les gaz à effet de serre. Certains intervenants ont mentionné en outre que ces efforts amélioreraient la sécurité énergétique en réduisant la demande d'énergie. Bon nombre d'intervenants ont recommandé que les gouvernements prennent des mesures pour promouvoir l'efficacité énergétique du côté tant de l'offre que de la demande, notamment en adoptant des codes et des normes d'efficacité énergétique pour les principales utilisations finales comme les bâtiments, l'éclairage, les appareils, l'agriculture, l'industrie et le matériel de transport, selon les cas. L'importance d'une amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment a été soulignée, tout comme le pouvoir qu'avaient les gouvernements d'orienter le marché en tant qu'acheteurs de biens, d'équipements et de services efficaces du point de vue énergétique. Dans ce contexte, le Ministre finlandais a annoncé que son Gouvernement constituait un groupe d'étude sur le bâtiment et la construction durables dans le cadre du processus de Marrakech et a invité les gouvernements à participer à ses travaux.

9. De nombreux ministres et chefs de délégation ont recommandé d'étendre rapidement le recours aux ressources énergétiques renouvelables, et beaucoup d'exemples de politiques et de programmes nationaux fructueux ont été présentés par les intervenants. Dans ce contexte, plusieurs délégations ont noté que des progrès sensibles avaient été accomplis depuis que la communauté internationale s'était réunie pour examiner les questions énergétiques à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable.

10. Il a été rappelé en particulier que la Conférence internationale sur les énergies renouvelables tenue à Bonn en 2004 et la Conférence internationale de Beijing sur les énergies renouvelables tenue en 2005 avaient dynamisé le recours aux sources d'énergie renouvelable. Les progrès réalisés dans le cadre des grandes initiatives énergétiques lancés lors du Sommet mondial pour le développement durable, telles que le Réseau mondial sur l'énergie pour le développement durable, le Partenariat pour l'énergie du village planétaire, la Coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables et le Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ont été cités expressément dans ce contexte. Plusieurs intervenants ont mentionné la création du Réseau sur les politiques en matière d'énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21), en tant que prolongement particulier de la Conférence de Bonn sur les énergies renouvelables qui ferait progresser la concertation en matière de politiques relatives aux énergies renouvelables.

11. Plusieurs ministres et chefs de délégation ont recommandé que la Commission du développement durable mette en place un processus de suivi et d'examen pour évaluer les progrès réalisés dans l'application des recommandations énoncées dans le Plan d'application de Johannesburg. Ils ont suggéré que ce processus soit associé à l'initiative de suivi spécifique envisagée pour les engagements pris à la Conférence de Bonn sur les énergies renouvelables et que le PNUE joue un rôle à cet égard. Il a en outre été suggéré d'étayer ces efforts sur les partenariats et les mécanismes d'établissement de rapports qui existaient.

12. De nombreux intervenants ont recommandé que les gouvernements recourent à des incitations axées sur le marché et stimulent la demande de technologies plus efficaces et plus propres, et notamment de technologies faisant appel aux sources d'énergies renouvelables et utilisant plus proprement les combustibles fossiles, y compris les carburants. Des exemples nationaux et d'excellentes pratiques ont été présentés pour différentes démarches. On a reconnu la nécessité de diffuser les données d'expérience plus largement en tant que moyen d'accélérer l'apprentissage et la

transposition, en faisant observer que dans bien des cas les pays à économie en développement avaient enregistré des succès qu'ils pourraient partager entre eux et avec les pays industrialisés.⁷

13. De nombreux intervenants ont affirmé que des investissements accrus étaient nécessaires dans le secteur des énergies propres. Les coûts de transaction élevés pour les mises de fonds initiales dans les sources d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique continuant à entraver les investissements, les ministres et les chefs de délégation ont recommandé aux gouvernements de réviser leurs cadres de taxation et de tarification énergétiques pour faire en sorte qu'ils tiennent compte de tous les coûts liés à la production, à la consommation et à l'utilisation de l'énergie, ainsi que de supprimer les subventions néfastes pour l'environnement en faveur d'autres sources d'énergie. Ceci s'appliquait aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement. Certains intervenants ont relevé les avantages que présenterait la mise en place d'un mécanisme de financement qui appuierait les activités renforçant l'accès aux formes d'énergie modernes pour les près de 2 milliards de personnes qui n'en bénéficiaient pas actuellement. D'autres intervenants ont noté que cela était particulièrement urgent eu égard aux besoins des zones vulnérables ou sortant d'un conflit.

14. Dans le domaine du financement, il a été souligné que le secteur privé jouait un rôle clé. Les intervenants ont en outre fait observer que pour attirer des ressources financières, il était crucial de disposer d'un cadre national de politique à long terme et stable associé à des actions à court terme spécifiques pour faire preuve d'engagement. Ces cadres étaient particulièrement importants pour attirer un financement privé dans des domaines comme les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et ils étaient décisifs pour assurer un transfert effectif de technologies. Plusieurs intervenants ont également noté que le secteur privé détenait souvent les droits de propriété intellectuelle pour des technologies nouvelles et qu'il jouait ainsi un rôle déterminant dans les activités de transfert de technologie.

15. Un certain nombre de ministres et de chefs de délégation ont noté que les marchés émergents du carbone offraient un moyen potentiellement intéressant d'introduire une efficacité accrue dans la tarification et l'allocation des émissions de carbone dans l'ensemble des économies. De nombreuses délégations ont cependant relevé que la bonne application du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était souvent entravée dans leur pays par la taille réduite des projets potentiels. Vu les possibilités qu'il offrait de procurer des bienfaits tant économiques qu'environnementaux aux pays en développement, de nombreux intervenants ont souligné que les gouvernements qui avaient ratifié le Protocole de Kyoto devraient recourir davantage au Mécanisme pour un développement propre.

16. Un certain nombre d'intervenants ont rappelé que l'utilisation de l'énergie, en particulier une mauvaise combustion des combustibles, avait de graves conséquences pour la santé humaine et ont préconisé vivement qu'une attention accrue soit accordée à la pollution de l'air intérieur due à l'utilisation de biomasse dans les pays en développement et que les pays se soucient davantage d'améliorer la qualité des carburants.

17. Il a été noté que malgré les progrès accomplis depuis des décennies, la production, la transformation et l'utilisation d'énergie avaient encore un impact important sur l'environnement et la santé humaine. La nécessité de veiller à ce que les projets énergétiques soient conçus et exploités conformément à des normes environnementales élevées a été soulignée. De nombreux intervenants ont recommandé que les gouvernements exigent que l'on recoure aux études d'impact, aux évaluations des risques, aux systèmes de gestion environnementale et à d'autres outils et approches fondés sur les projets qui étaient décisifs pour réduire les impacts environnementaux des projets intéressant le secteur de l'énergie dans tous les pays.

18. Il a été souligné que le secteur de l'énergie était intrinsèquement à forte intensité technologique et que les technologies nouvelles et améliorées recelaient la promesse d'une réduction des impacts environnementaux et sanitaires de l'utilisation d'énergie. De nombreux ministres et chefs de délégation ont dit qu'il fallait soutenir davantage la recherche-développement sur les technologies énergétiques plus propres et le déploiement plus rapide des technologies existantes et nouvelles dans tous les pays. Un appui conjoint des secteurs public et privé à la recherche-développement était particulièrement important, ont-ils souligné, dans le cas des technologies émergentes comme l'hydrogène.

⁷ Des exemples des meilleures pratiques recensées par les gouvernements et communiquées au secrétariat dans le domaine de l'énergie et de l'environnement sont présentés dans la partie 1 de l'appendice III au présent rapport succinct.

19. De nombreux intervenants ont appelé l'attention sur les besoins en matière de renforcement des capacités, dans les pays en développement en particulier, en notant qu'ils étaient importants mais pas toujours très bien définis. Un certain nombre d'intervenants ont souligné que la Commission du développement durable pourrait jouer un rôle déterminant pour ce qui est de faciliter le passage d'un débat général sur cette question à des discussions permettant de définir des domaines prioritaires précis qui aideraient à surmonter les principaux obstacles à des systèmes énergétiques plus durables, afin que le soutien puisse être ciblé plus efficacement sur ces domaines.

20. Plusieurs délégations ont manifesté un vif intérêt pour les bioénergies, et un certain nombre de nouvelles initiatives nationales précises dans ce domaine ont été présentées, notamment à propos des biocarburants comme l'éthanol et le biodiesel pour les transports, dont l'utilisation avait en outre l'avantage de créer des emplois dans les zones rurales. D'autres délégations ont insisté sur l'extension considérable des applications éoliennes et géothermiques et sur l'attrait croissant des technologies photovoltaïques. Les discussions sur les technologies des énergies renouvelables en général ont permis de déterminer que l'adaptation d'une technologie particulière en un lieu donné dépendait en partie des ressources renouvelables qui pourraient être disponibles et que la plupart des pays étaient plus ou moins dotés de ressources renouvelables qu'ils pouvaient exploiter.

21. Etant donné la croissance escomptée de l'offre de sources bioénergétiques et le nombre important de secteurs qu'une production bioénergétique à grande échelle pourrait intéresser, certains intervenants ont souligné que les gouvernements devaient procéder à des évaluations des risques liés aux plans d'exploitation des bioénergies afin de déterminer les impacts potentiels sur l'environnement tout au long du cycle du combustible. Une confiance accrue dans l'intégrité écologique des systèmes énergétiques basés sur la biomasse accélérerait leur développement, et notamment l'acceptation des biocarburants.

22. Compte tenu à la fois du potentiel hydroélectrique important, notamment dans les pays en développement, et des préoccupations touchant les incidences sociales et environnementales négatives qui pourraient être associées à de nombreux barrages, plusieurs intervenants ont souligné que les gouvernements devaient appliquer des procédures de diligence raisonnable lors de la mise en œuvre et de l'exploitation des projets hydroélectriques, en s'appuyant sur les vastes connaissances et la solide expérience qui sont désormais disponibles. Plusieurs ministres et chefs de délégation ont évoqué la nécessité d'accroître les investissements dans des projets hydroélectriques écologiquement rationnels, en soulignant qu'il fallait préserver les écosystèmes des bassins hydrographiques afin que les ressources restent disponibles à long terme.

23. De nombreux ministres et chefs de délégation ont noté que les combustibles fossiles devaient satisfaire une part importante de la croissance anticipée de la demande d'énergie dans les prochaines décennies, notamment dans les régions en développement, et ils ont recommandé que les gouvernements s'efforcent de promouvoir le développement, le transfert et le déploiement accéléré de technologies plus propres en faveur de ces pays. Plusieurs intervenants ont fait remarquer qu'à court terme, il fallait s'intéresser davantage aux technologies mieux connues et commercialement éprouvées, tandis que d'autres ont souligné qu'il était tout aussi important de faire participer les pays en développement aux programmes concernant les technologies émergentes, telles que l'hydrogène et le stockage et le piégeage du carbone.

24. Les ministres et les chefs de délégation ont souligné à plusieurs reprises que le défi posé aux gouvernements était de concilier des objectifs concurrents, comme l'illustre l'échec du système énergétique actuel à internaliser les coûts non comptabilisés de la production, de la consommation et de l'utilisation d'énergie. Cela étant, beaucoup ont noté qu'il n'était pas toujours inévitable de faire des compromis et que des mesures correctives dans certains domaines pouvaient apporter des bienfaits multiples, notamment des améliorations de l'efficacité énergétique bénéfiques pour l'environnement, l'économie et la sécurité énergétique.

25. Un certain nombre de délégations ont félicité le PNUE pour les travaux qu'il avait menés et l'ont prié d'accroître ses efforts dans le domaine de l'énergie, notamment en fournissant des orientations aux pays en développement, en stimulant l'appui du secteur financier en faveur des approches énergétiques plus propres et de la mise en commun des meilleures pratiques.

26. Les ministres et les chefs de délégation ont invité le Président du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à présenter son rapport succinct sur les débats à la quatorzième session de la Commission du développement durable.

B. Tourisme et environnement

27. Les consultations ministérielles qui se sont tenues lors de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement ont été présidées par M. Atilio Savino, Secrétaire argentin à l'environnement, et par Mme Claudia McMurray, Secrétaire adjointe chargée des affaires maritimes et des questions environnementales et scientifiques internationales au Département d'Etat des Etats-Unis.

28. Mme Deidre Shurland, Directrice de l'Alliance caraïbe pour le tourisme durable, a prononcé un discours liminaire dans lequel elle a évoqué les enjeux touristiques dans les Caraïbes et souligné le rôle important que les gouvernements et le secteur des affaires jouaient dans l'élaboration de stratégies visant à promouvoir le développement durable dans le secteur du tourisme. Exprimant ses craintes devant l'affaiblissement de la résilience des écosystèmes et les effets nocifs de leur dégradation à grande échelle, elle a appelé l'attention sur le fait que le tourisme pouvait devenir un allié du développement écologique et social en inversant ces tendances.⁸

29. La table ronde ministérielle qui a suivi a donné lieu à un échange de vues riche et fructueux. De nombreuses déclarations ministérielles ont porté essentiellement sur les principaux défis du tourisme et de l'environnement dans les pays des intervenants. Les discussions sur les politiques, les stratégies, les outils, l'atténuation de la pauvreté, les accords multilatéraux sur l'environnement et le rôle que pourrait jouer le PNUE dans la promotion d'un tourisme écologiquement rationnel dans le cadre du développement durable ont été articulées autour des thèmes suivants : rôle des gouvernements dans la promotion d'un tourisme durable; le tourisme en tant qu'outil de protection de l'environnement; promotion de modes de consommation et de production durables dans le secteur du tourisme; et assistance nécessaire des organismes des Nations Unies pour promouvoir un tourisme durable.

30. Le document d'information établi par le secrétariat sur la base des contributions de diverses organisations de la société civile et du secteur privé a été bien accueilli car il proposait des options intéressantes aux gouvernements pour la promotion de formes durables de tourisme. Ces options allaient de la réglementation en matière de planification aux instruments économiques et énonçaient 12 objectifs pour un tourisme durable, les conséquences à en tirer en matière de politiques et les structures et stratégies de collaboration nécessaires aux niveaux national et local. La nécessité de continuer à favoriser et à renforcer la coopération et le partenariat entre le PNUE, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les autres organismes internationaux concernés ainsi qu'avec la société civile et les organisations non gouvernementales a été soulignée.

31. Les ministres et les chefs de délégation ont insisté sur l'importance du tourisme pour leurs économies dans le contexte plus vaste du développement durable en accordant l'attention voulue à la durabilité environnementale, sociale, culturelle et économique. D'une manière générale, le tourisme devrait intégrer la durabilité, y compris le tourisme de masse et le tourisme culturel, sportif et écologique, en maximisant les bienfaits sociaux et économiques au niveau national et local, en particulier dans les pays en développement. Il a aussi été déclaré que l'avenir résidait dans l'écotourisme. A cet égard, conformément à la demande de certaines délégations, une définition tirée de la Déclaration de Québec sur l'écotourisme est fournie dans l'appendice V au présent rapport succinct.

32. Les ministres et les chefs de délégation ont débattu des moyens de favoriser l'intégration des politiques de tourisme durable. Ils ont évoqué comment en favoriser l'intégration dans les plans de développement locaux et nationaux compte dûment tenu des rôles des divers ministères et des organismes gouvernementaux aux niveaux sous-régional et local. La nécessité d'une meilleure intégration des politiques touristiques et environnementales a été évoquée, et les suggestions présentées pour atteindre cet objectif ont été notamment les suivantes :

- a) Renforcer les structures institutionnelles en vue d'améliorer la coordination et la coopération entre les parties prenantes;
- b) Echanger des informations sur les meilleures pratiques, telles que la création de parcs naturels et le tourisme communautaire (on trouvera un aperçu des meilleures pratiques dans le domaine du tourisme à la partie 2 de l'appendice III au présent rapport succinct);
- c) Adopter des outils adéquats et des instruments économiques et législatifs;

⁸ Le discours liminaire de Mme Shurland figure dans l'appendice IV au présent rapport succinct.

d) Soutenir l'application des accords multilatéraux sur l'environnement qui ont trait à la conservation et à la protection de l'environnement;

e) Promouvoir la prévention et la maîtrise de la pollution ainsi qu'une gestion rationnelle des ressources naturelles.

33. La nécessité d'examiner et de prendre en compte les questions de pauvreté dans l'agenda international pour le tourisme en vue de maximiser les possibilités qu'offrent les activités touristiques d'atténuer la pauvreté a été soulignée par de nombreux ministres et chefs de délégation, notamment à propos de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, on s'est préoccupé des incidences négatives que le tourisme pouvait avoir en matière sociale, culturelle et environnementale et de la façon dont une gestion et une réglementation appropriées pouvaient contribuer à la réduction de ces incidences tout en améliorant la situation de pauvres. Il a été dit que le tourisme devrait intégrer les efforts visant à faire bénéficier de ces bienfaits toutes les parties prenantes, en particulier les populations autochtones et les communautés locales.

34. La nécessité de développer la recherche et l'échange de connaissances et de renforcer la sensibilisation a également été citée, notamment à propos des dommages environnementaux et de la conservation de la nature aux niveaux national, sous-national et local. Les intervenants ont souligné que les documents stratégiques nationaux, et notamment les documents stratégiques et les plans d'action pour la réduction de la pauvreté, devraient faire figurer le tourisme parmi les secteurs hautement prioritaires dans le cadre du développement durable.

35. De nombreuses délégations ont dit que les considérations touchant aux modes de consommation et de production durables jouaient un rôle déterminant dans la promotion d'un tourisme durable en général et de l'écotourisme en particulier. Les principaux défis mentionnés résidaient notamment dans la nécessité :

a) D'accroître le soutien politique, la transparence et l'intégration;

b) D'impliquer le secteur privé en encourageant les entreprises à prendre en compte la durabilité dans leurs politiques et activités;

c) D'améliorer l'efficacité hydrique et énergétique, de favoriser le recours à une énergie propre et de réduire le gaspillage;

d) De promouvoir des pratiques durables dans la construction et le bâtiment ainsi que l'inclusion de parcs naturels dans les zones urbaines;

e) D'élargir la base de connaissances et de renforcer les capacités;

f) De renforcer la mise en œuvre des outils disponibles pour encourager l'action sur le terrain ainsi que les compétences et les ressources nécessaires à une mise en œuvre efficace;

g) D'assurer une participation effective des populations autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels.

36. De nombreux ministres et chefs de délégation ont insisté sur les liens entre la variabilité climatique et le tourisme. Certains sont convenus qu'il fallait stimuler la demande d'options plus efficaces en matière de transports publics sur les lieux de destination à titre de première étape dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il a également été souligné que le secteur touristique et les touristes devraient être encouragés à réduire au minimum les incidences négatives et à maximiser les effets positifs liés à la diversité biologique et à la préservation de la culture locale par leurs choix de consommation et de comportement.

37. Les ministres et les chefs de délégation ont convenu que le secteur du tourisme pouvait contribuer grandement à la protection de l'environnement, à la conservation et à la restauration de la diversité biologique ainsi qu'à l'exploitation durable des ressources naturelles. Il a été noté que le tourisme, en particulier le tourisme de nature, était étroitement lié à la diversité biologique et aux attraits offerts par un environnement riche et varié. Les gouvernements devraient, à tous les niveaux, impliquer et appuyer directement les populations autochtones et les communautés locales dans l'établissement de critères, d'indicateurs, de systèmes d'alerte rapide et de directives qui tiennent compte des aspects tant culturels qu'écologiques de la diversité biologique.

38. L'attention a été appelée sur le fait que la certification constituait un outil important créant une demande du marché pour des produits touristiques durables, eu égard aux possibilités de promotion du développement durable qu'elle offrait. A cette fin, les gouvernements, les voyagistes et les autres parties prenantes du secteur touristique devaient avoir accès à l'information, à la formation et à la technologie. Les pays expérimentés dans l'établissement de systèmes de certification pour un tourisme durable ont signalé qu'il n'existait pas de solution unique pour résoudre le problème de la durabilité dans le développement du tourisme et que la certification n'était pas un outil qui pouvait être utilisé isolément.

39. De nombreux ministres ont évoqué la nécessité d'améliorer la sensibilisation et l'échange de connaissances entre les responsables du tourisme et de la conservation de la nature et ceux qui étaient concernés par ces activités aux niveaux national, sous-national et local. Il a en outre été noté que les stratégies et plans d'action relatifs à la diversité biologique devaient prendre en considération les questions touristiques. Il a été indiqué que, de la même manière, les plans touristiques devaient tenir pleinement compte des questions touchant la diversité biologique et que les plans nationaux devaient concilier le développement du tourisme avec la protection des ressources naturelles et culturelles.

40. Plusieurs ministres et chefs de délégation ont invité l'industrie du tourisme à faire adopter des pratiques véritablement durables dans les entreprises touristiques d'une manière plus responsable, en particulier dans les économies en développement, émergentes et sortant d'un conflit. Il a été souligné que la sécurité et la stabilité étaient nécessaires pour promouvoir un tourisme durable. De nombreux intervenants ont insisté sur la nécessité de planifier convenablement le développement du tourisme en suivant une approche intégrée et en tenant dûment compte de la gestion de l'utilisation des terres, de l'emploi des ressources, des infrastructures et des transports, des bâtiments et de la protection des zones sensibles.

41. Il a été noté que la sensibilisation et la préparation aux catastrophes naturelles étaient des questions primordiales. Les ministres et les chefs de délégation ont débattu de la nécessité de définir et d'appliquer des mesures propres à améliorer la préparation aux catastrophes dans les communautés, en particulier celles des destinations touristiques côtières sujettes aux catastrophes. Beaucoup ont fait observer que ces mesures devaient être élaborées en coopération avec les autorités locales, l'industrie touristique et les communautés voisines.

42. L'importance du rôle joué par le PNUE dans la promotion de modes de consommation et de production durables et la participation des milieux d'affaires et de l'industrie dans le secteur du tourisme, conformément à la décision du Conseil d'administration 22/6 du 7 février 2003, a été soulignée. Dans ce contexte, la Ministre française de l'écologie et du développement durable a annoncé que son Gouvernement était en train de créer un groupe d'étude sur le développement durable dans le cadre du processus de Marrakech. De nombreux ministres et chefs de délégation ont exprimé leur appui et leur intérêt pour ce groupe d'étude.

43. Différents ministres et chefs de délégation ont demandé en outre un renforcement du rôle du PNUE, en soulignant notamment qu'il devrait s'acquitter des fonctions suivantes :

a) Coopérer avec tous les partenaires nationaux et internationaux compétents en vue de fournir un appui pour l'élaboration de stratégies touristiques durables au niveau national et déterminer les moyens d'impliquer effectivement les organisations compétentes, notamment l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour le développement, les autres organismes des Nations Unies concernés et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, et de maximiser les synergies entre les programmes et activités;

b) Promouvoir la coopération, le réseautage et l'échange de connaissances et de données d'expérience au niveau régional;

c) Fournir une assistance, s'il y a lieu, pour l'élaboration de politiques fondées sur les objectifs et les principes du tourisme durable;

d) Renforcer son programme de sensibilisation et de préparation aux urgences au niveau local, en l'adaptant, s'il y a lieu, pour soutenir les destinations touristiques dans les pays en développement et leur permettre de mieux se préparer à faire face aux catastrophes naturelles et anthropiques.

44. Il a été souligné que les efforts déployés en matière de renforcement des capacités devraient viser à développer et à consolider les moyens dont disposent les gouvernements et toutes les parties prenantes pour améliorer l'élaboration et faciliter l'application efficace de directives, de codes de conduite, d'études d'impact et de politiques touristiques durables aux niveaux local, national, régional et international. A cet égard, il a été souligné que le processus décisionnel visant à promouvoir un tourisme durable devrait donc être amélioré et renforcé grâce à une démarche efficace prévoyant une participation des multiples parties prenantes.

Appendice I

Discours liminaire prononcé par Son Altesse Royale le Prince Hassan Bin Talal de Jordanie

1. Mesdames et Messieurs, l'environnement de notre région – l'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord – a souffert de la négligence dont souffrent toutes les victimes d'un conflit et de la méfiance. La discorde politique et l'instabilité sociale ont permis à nos dirigeants de négliger la responsabilité qui leur incombe de nourrir l'espoir d'une vie meilleure pour les générations présentes et futures. Mais l'idée que les ressources sont illimitées et que l'environnement est patient et docile se révèle être la chimère qu'elle a toujours été. Le temps presse et la planification contingente par décret arbitraire n'a pas sa place dans un schéma de dégradation de l'environnement.
2. Nous devons dépasser les politiques partisans et ne pas voir simplement dans nos parages une mosaïque troublée d'Etats et d'ethnicités. Le bonheur et le bien-être futur de nos populations dépendent d'une bonne gestion de l'environnement et, à cette fin, je demanderais à cette assemblée de repartir en emportant avec elle la graine d'une idée qui attend d'être plantée dans un sol fertile depuis de nombreuses années.
3. En Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord ainsi qu'en Asie en général, nous manquons cruellement d'une coopérative de ressources supranationale pour équilibrer les ressources et les besoins humains et physiques. Seule une communauté régionale de l'eau et de l'énergie, libérée des intérêts unilatéraux des Etats, est à même de répondre aux besoins présents et futurs de nos communautés interdépendantes.
4. La réalisation d'une telle ambition paraît ardue dans un climat politique de plus en plus troublé, mais il existe des précédents. Parmi les partenariats énergétiques existants figure le Traité sur la Charte de l'énergie, accord international fondé à l'origine sur l'intégration des secteurs énergétiques de l'ex-Union soviétique et d'Europe orientale dans les marchés européens et mondiaux à la fin de la guerre froide.
5. La Charte européenne de l'énergie, signée à l'origine en décembre 1991, contient une déclaration de principes relative à l'énergie internationale, y compris le commerce, le transit et les investissements, et prévoit la négociation d'un traité contraignant. Ce traité a été signé à Lisbonne en décembre 1994 et est entré en vigueur en avril 1998.
6. Le contenu de ce traité offre un modèle utile pour les innovateurs de notre région. Le document est axé sur cinq grands domaines : i) protection et promotion des investissements énergétiques étrangers; ii) libre commerce des matières et produits énergétiques ainsi que du matériel lié à l'énergie, sur la base des règles de l'OMC; iii) libre transit de l'énergie par les conduites et les réseaux de transport; iv) réduction des impacts négatifs sur l'environnement du cycle de l'énergie grâce à une amélioration de l'efficacité énergétique; et v) mécanismes de règlement des litiges entre les Etats et/ou entre les investisseurs et les Etats.
7. Si l'Europe, le champ de bataille le plus tumultueux au siècle dernier, peut déposer les armes et s'asseoir à la même table pour parvenir à un large terrain d'entente sur la gestion des ressources, même notre région troublée peut certainement conjurer d'une manière analogue une catastrophe imminente.
8. J'ai parfois été accusé de proposer des projets chimériques à ceux qui pratiquent la realpolitik. Mais pouvez-vous me blâmer de rechercher une solution de rechange au cauchemar des conduites de transport ? Les producteurs, les consommateurs et ceux qui vivent au voisinage des installations de production d'énergie et des conduites de transport ont tous des intérêts dans le réseau énergétique actuel.
9. Mesdames et Messieurs, l'Asie et l'Afrique du Nord ont besoin de leur propre charte de l'eau et de l'énergie pour améliorer notre condition humaine générale et garantir la sécurité énergétique dans la région. A plus longue échéance, il faudra fusionner un ensemble de chartes transrégionales du monde entier pour former un ensemble international qui régisse les investissements énergétiques ainsi que le commerce et le transit de l'énergie.
10. Cet appel est resté longtemps sans écho dans le passé. En 1946, le pandit Nehru a convoqué à Delhi une conférence sur les relations asiatiques pour étudier et explorer l'intradépendance entre les nations de notre région de l'Asie de l'Ouest et de l'Asie du Sud. Aujourd'hui, 60 ans après cette initiative inspirée par l'un des grands hommes d'Etat du siècle dernier, nous devrions tous faire preuve de sagesse politique face aux crises terribles que nous connaissons.

11. Il nous faut plus que des politiques *ad hoc* axées étroitement sur l'échange de pétrole et de main-d'œuvre pour garantir une amélioration durable de la qualité de vie de nos citoyens. De fait, il aurait fallu depuis longtemps dépasser cette fixation à courte vue sur l'offre et la demande de ces « produits » à double usage.
12. En 1988, dans une déclaration, les députés de la Diète japonaise ont reconnu ce que Nehru et d'autres avaient perçu une quarantaine d'années auparavant, à savoir que la sécurité et le bien-être de notre continent reposent sur une communauté axée sur des ressources communes de producteurs de pétrole et d'Etats de l'arrière-pays. Des programmes de valorisation des ressources humaines destinées à offrir les possibilités tant attendues et à donner espoir à la région n'ont jamais été aussi nécessaires qu'aujourd'hui.
13. Le rapport de la Banque mondiale pour 2005 sur la conjoncture et les perspectives économiques dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord indique que près de 100 millions d'emplois nouveaux seront nécessaires au cours des 20 années à venir pour suivre le rythme des arrivées sur le marché du travail et absorber les chômeurs actuels. Une telle croissance de l'emploi exigerait des taux de croissance économique réels de 6 à 7 % par an en moyenne pendant une période prolongée. Les avantages de cette croissance doivent cependant profiter à l'ensemble de la société, sinon les gains ne déboucheront sur rien.
14. L'économie dure doit être motivée par les exigences scientifiques de l'ensemble de l'humanité, et la politique de sécurité énergétique doit faire passer les gens avant les conduites de transport. Nous pourrions qualifier cette démarche d'« anthropolitique », car elle associe les besoins humains et matériels de l'ensemble de l'humanité. Seule peut-être une telle transformation radicale dans l'élaboration des politiques peut écarter la tragédie imminente qui menace une région sans patrimoine commun ni gouvernance adéquate.
15. Mesdames et Messieurs, je suis convaincu qu'une réunion comme celle-ci constitue une tribune appropriée pour poser la question de savoir comment nous pouvons attendre des populations de notre région qu'elles coopèrent au sein de communautés locales lorsque nos premiers ministres et les collègues de leurs cabinets ne prennent pas la peine de se rencontrer et de former des institutions durables pour répondre aux besoins régionaux.
16. Lors de cette réunion fort utile du PNUE, les débats porteront essentiellement, me semble-t-il, sur les trois défis majeurs posés à notre environnement humain et physique, à savoir la sécurité énergétique, les changements climatiques et la facilitation de l'accès du monde en développement à l'énergie afin d'améliorer la croissance économique et la qualité de vie.
17. Je souhaiterais mentionner ici le « *Rapport sur les limites à la croissance* » présenté au Club de Rome en 1972 et actualisé une trentaine d'années plus tard. Ce rapport prédisait à l'origine un déclin social, économique et environnemental et, trois décennies plus tard, il a confirmé que l'humanité a excédé dangereusement les limites de la capacité de charge de notre planète. Un autre rapport important est celui de David Wasdell intitulé « *The Feedback on Climate Change* ». Il faut que les gouvernements tout comme les ONG prennent très au sérieux ces rapports et de nombreuses autres études, les examinent de manière approfondie et y donnent suite immédiatement.
18. Ce n'est pas un secret que toute notre planète est en crise. Vue d'en haut, cette crise aurait son épice dans l'Afrique subsaharienne caractérisée par une insécurité alimentaire persistante, un accroissement de l'extrême pauvreté, une mortalité infantile et maternelle incroyablement élevée et une forte proportion de la population vivant dans des bidonvilles.
19. Notre propre continent, l'Asie, semble être le plus dynamique sur le papier pour ce qui est des Objectifs du Millénaire pour le développement, mais dans l'ombre d'un développement spectaculaire, des centaines de millions de personnes peuplent des taudis d'une pauvreté extrême.
20. Les pessimistes affirment que même si les Objectifs du Millénaire de l'ONU pour le développement étaient atteints, la planète compterait encore, en 2015, 900 millions de gens qui devront marcher plus de 1,5 km par jour pour aller chercher de l'eau de bois son et 1,6 milliards de gens ne disposant pas d'installations d'assainissement et, en 2020, plus de 2 milliards de gens vivant dans des bidonvilles.
21. Or, malgré ces perspectives, ceux qui engendrent la prospérité restent les seuls à en profiter. Comment pouvons-nous accepter une situation dans laquelle 20 % de la population mondiale est à l'origine de 80 % de la dégradation de l'environnement ? Avec la réduction de la capacité de la nature de neutraliser le dioxyde de carbone produit, les problèmes suscités par l'utilisation croissante d'énergie ne peuvent qu'augmenter de façon exponentielle.

22. De fait, nous n'avons pas d'autres choix que de concentrer nos capacités sur l'atténuation de la souffrance humaine et environnementale. La quantité totale d'énergie utilisée aujourd'hui dans le monde s'élève à 8 milliards de tonnes équivalent pétrole par an, chiffre qui passera à 40 milliards de tonnes en 2060. Après cela, les gisements connus ne suffiraient plus que pour les 80 à 100 années suivantes suivant le rythme auquel le développement consumériste se poursuivra.
23. L'Initiative de 2004 relative à un Plan Marshall mondial offre une solution possible à la mondialisation rapide et déséquilibrée ainsi qu'une solution viable au problème de l'accroissement de l'inégalité sociale et de la dégradation de l'environnement. Convenablement financée, cette approche intégrative pourrait permettre de constituer rapidement un réseau étendu et dynamique de parties prenantes des milieux de la politique et des affaires ainsi que de la société civile.
24. Les propositions et réglementations environnementales des pays riches ne devraient pas permettre d'acquérir le droit d'autres peuples à l'utilisation de combustibles fossiles en autorisant à émettre du carbone supplémentaire dans l'atmosphère. Cela priverait une grande partie de la famille humaine de son droit aux besoins fondamentaux minimums.
25. De nombreuses initiatives de recherche montrent que la technologie nécessaire pour changer le cours des choses existe déjà. Deux études scientifiques faites à l'intention du Gouvernement allemand par un groupe de réflexion au *Centre aérospatial allemand (DLR)* avec le concours de la Trans-Mediterranean Renewable Energy Cooperation (TREC) ont conclu que la demande d'énergie pour la production d'électricité et le désalement de l'eau de mer dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et dans celle de l'Union européenne pourrait être couverte entièrement en utilisant :
- Les déserts comme sources d'énergie solaire
 - Les technologies éliothermiques disponibles
26. Quand la Charte de la Terre, déclaration des valeurs et des principes universels nécessaires pour édifier un avenir juste, durable et pacifique, sera-t-elle approuvée par les Nations Unies ? Ce document potentiellement visionnaire, qui a été rédigé entre le début de 1997 et mars 2000 dans le cadre d'un processus international ouvert, n'a reçu jusqu'ici aucune caution officielle.
27. Si l'ONU n'est pas en mesure de jouer le rôle de chef de file dans la gestion de l'environnement, nous devons faire avancer les choses au niveau régional. La première étape réside dans une concertation assortie d'un calendrier précis pour la réalisation de progrès véritables.
28. En mars, j'accueillerai à Amman une conférence intitulée « *Voix d'Asie : promotion de la concertation et de l'effort mutuel* ». Cette conférence s'inscrit dans le cadre d'un projet commun continu avec la Fondation Sasakawa pour la paix qui se propose d'encourager les partenariats dans la région de l'Asie de l'Ouest et de l'Asie de l'Est, laquelle englobe culturellement l'Afrique.
29. Je suis convaincu qu'une telle initiative s'impose pour mobiliser la volonté politique nécessaire en faveur d'un agenda humanitaire commun, et notamment de l'élément vital que constitue la responsabilité environnementale. Le fait que beaucoup craignent dans notre région que la lutte pour la sécurité énergétique condamne les habitants les plus pauvres de la planète à la torpeur politique et économique donne à penser qu'une communication accrue est nécessaire à bien des niveaux.
30. Je suis convaincu qu'une large interaction est nécessaire non seulement entre les gouvernements, mais aussi entre les groupes de réflexion, les ONG et la société civile. Nous espérons voir l'Asie de l'Ouest et l'Afrique se rapprocher de l'Asie du Sud et de l'Est grâce à une conjugaison des efforts de façon que les relations se développent sur la base non seulement du pétrole, mais aussi du riche héritage culturel – la fédération des cultures – de nos régions. Cette démarche devrait élargir l'espace offert pour régler des problèmes urgents comme la sécurité environnementale, le processus de paix entre Palestiniens et Israéliens et la reconstruction de l'Iraq.
31. Comment nous asiatiques pourrions-nous autrement éviter les conséquences désastreuses d'une course sans cesse accélérée à la sécurité énergétique, en particulier aux Etats-Unis, en Europe et en Chine ? Cette soif apparemment inextinguible d'énergie continue à dicter des politiques obstinées ne recélant aucun espoir d'un avenir meilleur pour la majorité réduite en silence en Asie.
32. Mesdames et messieurs, la sécurité future de l'environnement dépend d'une participation étroite de nos populations. Ce n'est qu'en transformant les citoyens en parties prenantes dans leur environnement construit et naturel que nous pourrions réussir à promouvoir la société civile et ce processus de démocratisation harmonieux qui semble parfois si insaisissable. Une bonne gouvernance dans les Etats, entre les Etats et dans les régions fournit la clé permettant de libérer le potentiel de développement humain et environnemental.

Appendice II

Discours liminaire prononcé par Mme Margaret Beckett, Secrétaire d'Etat à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1. Votre Altesse Royale, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs.
2. C'est un honneur pour moi que de m'adresser à vous sur le thème « Energie et environnement ». Je tiens à remercier le Gouvernement des Emirats arabes unis d'avoir accueilli cette réunion, notamment en cette période de deuil, et lui présente mes condoléances pour la disparition de Son Altesse le Cheik Maktoum Bin Rashid Al-Maktoum. Je remercie également le PNUE des excellents travaux préparatoires qu'il a menés en vue de la présente conférence.
3. L'interaction entre l'utilisation d'énergie et l'environnement revêt une importance fondamentale pour notre mode de vie. Un environnement sain et stable constitue une condition préalable à une croissance soutenue et à la prospérité; de la même manière, la croissance et la prospérité exigent un approvisionnement adéquat en énergie. Trop souvent, nous avons échangé notre environnement contre de l'énergie, mais nous ne devrions pas être malavisés au point de croire que nous pourrions le faire indéfiniment. Le moment est venu pour un nouveau paradigme nous permettant d'assurer la croissance et la prospérité sans compromettre la capacité à long terme de notre environnement de répondre à nos besoins.
4. Il a été reconnu à Johannesburg que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dépendra dans une large mesure de notre capacité de fournir de l'énergie à tous ceux qui en ont besoin – nombre de gens meurent chaque année faute de bénéficier des bienfaits apportés par un accès aux services énergétiques. Paradoxalement, de nombreuses façons dont nous utilisons l'énergie aujourd'hui ont leurs propres effets nocifs sur les utilisateurs – des études mentionnées par le PNUE ont indiqué que la pollution de l'air intérieur est responsable d'environ 2,5 millions de décès prématurés chaque année, soit une proportion stupéfiante de 4 à 5 % de la charge globale de maladie, qui touchent essentiellement les femmes et les enfants de moins de 5 ans. Le fait que nous soyons actuellement en passe de ne pas atteindre presque tous les Objectifs du Millénaire pour le développement met en évidence non seulement l'ampleur du problème mais aussi la nécessité impérieuse de nous y attaquer avec beaucoup plus de diligence et d'engagement qu'auparavant.
5. Dans le même temps, nous sommes confrontés, avec les changements climatiques, à la plus grande menace de notre époque pour la paix et la stabilité à long terme. L'an dernier, j'ai pris une part très active à la présidence britannique du G8 pour laquelle les changements climatiques ont constitué, avec l'Afrique, notre principale priorité. Je me suis félicitée que nous ayons convenu de la nécessité urgente de prendre des mesures pour nous attaquer aux changements climatiques et décidé de procéder à une concertation continue pour trouver des solutions communes et définir des voies nouvelles en donnant une impulsion au Plan d'action de Gleneagles. J'ai été ravie d'être présente à Montréal où a été réalisé un accord historique sur un processus destiné à faire progresser les discussions au sujet des possibilités futures de réduire les gaz à effet de serre dans le monde.
6. Une nouvelle couche de complexité vient s'ajouter à cela quand nous considérons que la plupart des décisions en matière d'énergie se fondent non pas sur la compréhension de la problématique de l'énergie et de l'environnement, mais sur des considérations touchant la sécurité énergétique. Tout comme un environnement sain offre une base à la croissance économique, cette dernière dépend d'un approvisionnement fiable en énergie. Dans le contexte du renchérissement récent de l'énergie et de l'accroissement de la demande, la sécurité énergétique devient de plus en plus prioritaire et, avec elle, les préoccupations quant à la durabilité de l'économie mondiale. Je me félicite de l'accent mis par la présidence russe actuelle du G8 sur la sécurité énergétique.
7. Il a quelques signes positifs : la consommation globale d'énergie du Royaume-Uni a augmenté d'environ 15 % depuis 1970, alors que l'économie a plus que doublé. Il est donc possible de découpler la croissance et les émissions et nous avons commencé à le faire mais, maintenant, au Royaume-Uni, nous sommes confrontés à un nouveau défi consistant à préserver notre sécurité énergétique et notre profil d'émissions alors que les approvisionnements intérieurs en gaz diminuent.

8. Il ne faut pas s'attendre à trouver une panacée, une technologie qui remédie à tous les maux, aussi ardemment que nous puissions tous le souhaiter. Les solutions sont réelles et elles existent d'ores et déjà. L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et une utilisation plus propre des combustibles fossiles sont tous à notre portée, mais nous, en tant que dirigeants, devons choisir d'y recourir et offrir le climat voulu pour les investissements. C'est là une tâche difficile, mais elle offre aussi d'énormes possibilités commerciales. Si nous nous employons ensemble à mobiliser les meilleures innovations, nos entreprises et nos universités en profiteront. Par exemple, depuis 1998, la production mondiale d'énergie éolienne a augmenté au rythme de 40 % par an en créant des emplois pour plus de 70 000 personnes et en fournissant de l'électricité à 35 millions de gens.
9. Le rapport d'information établi par le PNUE pour cette session fait ressortir le fait que nos réussites en matière de promotion, par exemple des énergies renouvelables, ont été le fruit d'un ensemble de politiques appliquées à différents échelons de gouvernement en vue de créer un cadre à long terme pour les investissements. Les dirigeants des milieux d'affaires ont fait savoir on ne peut plus clairement aux gouvernements ces dernières années que les signaux de politique générale et les cadres réglementaires – aux niveaux national et mondial – devaient être à long terme et devaient cadrer avec les calendriers d'investissement. Comment pouvons-nous espérer que les milieux d'affaires investissent des capitaux sur des périodes de 20 à 30 ans si nous ne pouvons offrir une certitude et une prévisibilité que pour 5 ou 10 ans?
10. Concevoir des solutions d'une manière qui réponde à nos préoccupations non seulement environnementales mais aussi économiques et sociales exige une participation de tous les secteurs de la société. Je suis convaincue que les concertations de Kyoto et de Gleneagles joueront un rôle important à cet égard au niveau mondial, mais une collaboration accrue au niveau national sera toute aussi importante. Les nouveaux partenariats et réseaux comme le Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEEP) et le Réseau sur les politiques en matière d'énergie renouvelable pour le XXI^e siècle (REN21) montrent l'intérêt qu'il y a de travailler de concert et je suis convaincue que les organisations comme celles-ci prendront de plus en plus d'importance comme plateformes pour concevoir des moyens de répondre à toutes nos préoccupations énergétiques d'une manière durable. C'est pourquoi mon Département continuera à financer le REEEP à hauteur de 2,5 millions de livres sterling pendant les deux années à venir et le REEEP continuera à collaborer avec ses partenaires en rehaussant l'intérêt de leurs activités. J'ai été très heureuse d'apprendre que le PNUE accueillera le secrétariat du REN21 à Paris, et le Royaume-Uni se réjouit à la perspective de continuer à participer à cette initiative.
11. Dans trois mois, nous nous réunirons à nouveau à New York et l'énergie aura à nouveau la vedette. A la Commission du développement durable, il nous faudra bien entendu aborder la question de l'accès à l'énergie pour satisfaire les besoins humains fondamentaux. Il sera également important d'aborder certaines des questions centrales qui sous-tendent l'utilisation d'énergie par nous, comme les modes de consommation et de production durables. Le programme d'urbanisation durable offre un cadre pour cibler des questions comme l'utilisation d'énergie dans les procédés de production et les bâtiments, l'écoconception des produits utilisant de l'énergie et le recours à des pratiques d'achat qui influent sur les marchés de ces produits. En tant que dirigeants, nous sommes de gros acheteurs de produits qui sont tous tributaires de l'énergie, en sorte que nous sommes en mesure de montrer l'exemple, non seulement dans la définition de nos politiques, mais aussi dans nos propres actions.
12. Pour la détermination de nos avenir énergétiques, il sera de plus en plus important pour nous de comprendre les conséquences environnementales de différentes approches. Le programme du PNUE dans le domaine de l'énergie ainsi que les travaux qu'il mène avec l'Agence internationale de l'énergie et d'autres devraient aider à fournir aux décideurs le type d'informations dont ils ont besoin pour mettre la planète sur une voie nettement différente caractérisée par la durabilité énergétique. J'espère vivement que lors de nos débats au cours des prochains jours, nous pourrions adresser un message fort à la Commission du développement durable sur la façon dont nous pouvons répondre à la demande croissante de services énergétiques grâce à des solutions à long terme qui n'ont pas d'impact important sur les ressources ni d'effet négatif sur l'environnement.

Appendice III

Meilleures pratiques signalées par les gouvernements

Consultations ministérielles lors de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

Résumé des communications adressées au secrétariat du PNUE

Les résumés qui suivent des meilleures pratiques dans le domaine de l'énergie et de l'environnement et dans celui du tourisme et de l'environnement ont été établis par le secrétariat sur la base des communications reçues des gouvernements. Ces résumés ne sont destinés qu'à des fins d'information, et l'on trouvera le texte intégral des communications des gouvernements à l'adresse : www.unep.org/gc/GCSS-IX/Ministerial-Consultation.asp. Les documents soumis étaient très divers, allant de descriptions de politiques et de mesures à des exposés sur les meilleures pratiques.

Partie 1 : Meilleures pratiques dans le domaine de l'énergie

A. Amélioration des politiques et de la gestion dans le secteur de l'énergie

Australie

La réforme du marché de l'énergie a commencé à prendre de la vigueur au niveau international dans les années 1980 et s'est accélérée en Australie au début des années 1990 grâce à un grand programme de réforme des gouvernements des Etats, des territoires et de la Fédération, qui prévoyait notamment un démembrement des compagnies d'électricité, leur transformation en sociétés et leur privatisation. La réforme du marché de l'énergie se poursuit, mais elle a déjà procuré d'importants bienfaits en apportant 1,5 milliard de dollars australiens supplémentaires par an à l'économie dans son ensemble du fait de la baisse des prix, de l'amélioration des investissements et des avantages compétitifs accessoires qu'en retirent les industries australiennes.

Chypre

Un plan adopté en 2003 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce notamment à des mesures d'efficacité et d'économie est maintenant renforcé par un système d'échange de droits d'émissions. De même, un programme relatif aux énergies renouvelables adopté en 2004, qui fixe des objectifs de production minimums pour 2010, a été complété par un ensemble d'incitations financières sous la forme d'aides aux investissements et/ou de subventions tarifaires. Ces incitations sont financées au moyen d'un fonds spécial alimenté par un prélèvement sur la consommation d'électricité.

Finlande

Grâce à la technologie de production combinée de chaleur et d'électricité, la Finlande a réduit la consommation d'énergie de 11 %. Associée au chauffage urbain, cette technologie a permis, en 2004, d'éviter 8 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone, soit la moitié de l'objectif de réduction annuelle de la Finlande en vertu du Protocole de Kyoto. La bioénergie représente 20 % de la consommation d'énergie, et le pays vise à porter cette part à 35 % au cours des dix années à venir. Un programme de création d'entreprises de production de chaleur à l'aide de la biomasse a donné de bons résultats. Des agriculteurs ont commencé à produire de la chaleur pour alimenter des écoles et des habitations à petite échelle dans les années 1990 et, en 2004, 150 entrepreneurs disposaient de 254 petites centrales de chauffage représentant une production totale de chaleur de 129 MWth et un chiffre d'affaires annuel de 10 millions de dollars. Les accords relatifs aux économies volontaires et les audits énergétiques subventionnés par l'Etat sont encouragés. Le pays a également mis sur pied, dans le cadre du Processus de Marrakech, un groupe d'étude sur le bâtiment et la construction durables qui vise à améliorer l'efficacité et la durabilité énergétique dans l'environnement construit à l'échelle mondiale.

La Finlande a produit un manuel sur l'efficacité pour les grandes manifestations sportives. Ce guide aide les organisateurs de ces manifestations à les rendre plus viables pour l'environnement. L'accent est mis sur la promotion de l'utilisation des transports publics et des sources d'énergie renouvelables et sur l'efficacité énergétique. On encourage une gestion des déchets fondée sur le recyclage et l'utilisation de matériaux de construction recyclables et réutilisables.

Suède

Des politiques spécifiques, et surtout une décision du conseil municipal de 1996 tendant à réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2010 ainsi que les mesures spéciales mises en œuvre pour y parvenir, ont permis à Växjö, petite ville du sud de la Suède, de porter à 44 % la part des sources d'énergie renouvelables dans la composition de son approvisionnement énergétique. Cette énergie est produite en majeure partie à partir de la biomasse, que la municipalité utilise pour le chauffage urbain depuis 1980. Les compétences en matière de bioénergie constituent désormais une exportation précieuse de Växjö, et le développement de l'industrie des énergies renouvelables qui a prospéré autour de cette initiative a créé des emplois et attiré des investissements.

B. Amélioration de l'accès à l'énergie pour ceux qui en sont privés dans les pays en développement

Kenya

Mbuiru, village situé à environ 185 km au nord de Nairobi, a construit récemment une microcentrale hydroélectrique pour laquelle il a bénéficié d'un don du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Cette centrale produit 18 kW d'électricité et dessert environ 200 ménages qui n'étaient pas raccordés au réseau électrique national. La communauté locale a travaillé gratuitement à l'édification du barrage, au creusement du canal et à la construction de la centrale. Sa participation aux travaux lui a permis d'acquérir les compétences nécessaires pour entretenir la centrale et assurer ainsi son fonctionnement. La communauté, qui est propriétaire de l'électricité produite, paie un petit supplément pour couvrir les frais d'entretien et les frais de remplacement éventuel. Elle vend l'électricité à ses membres, notamment pour l'éclairage, le conditionnement du tabac, le pompage de l'eau et le rechargement des batteries, ce qui a stimulé l'économie locale.

C. Promotion des sources d'énergie renouvelables

Australie

Les technologies d'électrification fondées sur les énergies renouvelables dans les zones reculées d'Australie se heurtent à de gros obstacles comparés aux options classiques d'alimentation en énergie. Le Programme de production d'électricité à l'aide de sources renouvelables dans les zones reculées (RRPGP), lancé en 1999, vise à accroître l'utilisation des technologies des énergies renouvelables dans ces régions d'Australie en accordant des rabais représentant jusqu'à 50 % du coût du matériel en vue d'y réduire l'utilisation de carburant diesel. Bushlight, une initiative lancée dans le cadre du RRPGP, fournit des services de conception, d'information et d'éducation pour aider à entretenir les systèmes faisant appel aux énergies renouvelables et les relier aux réseaux de services énergétiques. L'idée sur laquelle repose cette initiative est que les communautés qui comprennent leurs systèmes de production d'électricité et savent comment les entretenir acquièrent le sentiment bénéfique qu'elles en sont des parties prenantes.

Bangladesh

Dans les ménages ruraux du Bangladesh, des systèmes solaires domestiques faisant appel à la technique photovoltaïque ont été installés dans près de 16 000 foyers et fournissent de l'électricité pour l'éclairage, la télévision et la radio. Cette initiative du secteur privé a été lancée par une organisation appelée Grameen Shakti, qui prévoit d'étendre ce programme en utilisant des fonds obtenus par l'intermédiaire du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Gouvernement est convaincu qu'il existe un vaste marché pour le recours à la technique photovoltaïque aux fins de la fourniture de services électriques aux ménages ruraux des groupes à faible revenu.

Belgique

Les gouvernements régionaux et fédéral de Belgique ont lancé un système commun de certificat d'électricité verte pour faire en sorte que d'ici à 2010 les sources d'énergie renouvelables représentent 6 % de la production d'électricité. Au niveau régional, les gouvernements exigent des producteurs d'électricité qu'ils satisfassent à un certain quota d'énergies renouvelables, qui est ajusté tous les ans. Au niveau fédéral, le Gouvernement fixe un prix de base pour les certificats verts en vue d'assurer un taux de rendement minimum et d'attirer ainsi les investisseurs. Le prix de base est fondé sur l'obligation qui est faite à l'exploitant du réseau électrique de racheter les certificats verts aux producteurs à un prix garanti, qui est fixé en fonction du type de technologie utilisé.

Philippines

Les Philippines ont pris conscience des vastes possibilités qu'offrent les énergies renouvelables et adoptent des mesures pour accroître leur part dans la composition des approvisionnements énergétiques. Elles sont actuellement le deuxième plus gros utilisateur d'énergie géothermique, produisent des cellules photovoltaïques en ambitionnant de devenir le centre de cette production en Asie du Sud-Est et prévoient d'exploiter davantage leurs vastes ressources éoliennes et hydroélectriques. Le Mécanisme pour un développement propre est mis à profit pour favoriser l'établissement de projets relatifs aux énergies renouvelables.

République tchèque

La République tchèque a pris un certain nombre de mesures pour harmoniser son cadre institutionnel dans le domaine de l'énergie avec celui des autres pays de l'Union européenne. Une nouvelle loi sur l'énergie favorise la production d'électricité à partir de sources renouvelables, et le régime réglementaire est réformé. Divers avantages de prix et tarifs de rachat sont appliqués en vue de favoriser l'électricité « verte » fondée sur la biomasse. Le but recherché est de porter la part des énergies renouvelables à 8 % de la consommation globale brute d'électricité d'ici à 2010. On estime que cela crée plus de 25 000 emplois.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

En 1999 a été achevée l'installation de trois éoliennes à Sainte-Hélène, territoire britannique d'outre-mer ne disposant pas de ressources énergétiques classiques. Des régimes des vents atypiques, qui ont entraîné des pannes plus fréquentes que prévu et le manque de compétences locales pour entretenir les éoliennes ont conduit à l'abandon progressif du projet, et en 2003, une seule des trois éoliennes était en service. En 2005, la Division de l'énergie de Sainte-Hélène a engagé un ingénieur expérimenté et investi dans la formation de personnel local, ce qui a permis de remettre les éoliennes en état localement. Le système reste fortement tributaire des compétences de quelques personnes et les problèmes de fusion des fusibles subsistent, mais la confiance du public revient et le vent contribue désormais grandement à la satisfaction des besoins énergétiques de Sainte-Hélène.

Slovénie

Avec l'appui d'un projet financé par le FEM, la Slovénie a encouragé le recours à la biomasse, qui est utilisée depuis longtemps dans le pays. Une approche coordonnée à long terme de la sensibilisation et du renforcement des capacités a permis d'attirer des investissements en faveur notamment du chauffage urbain à partir de la biomasse. Cela a débouché en outre sur la constitution d'un réseau informel de spécialistes dans le domaine de la biomasse. En conséquence, la Slovénie peut se prévaloir d'une des parts les plus importantes dans le chauffage urbain à partir de la biomasse ainsi que de normes de rendement élevées pour les chaudières à biomasse et d'une forte dépendance à l'égard de la biomasse pour la cogénération.

D. Promotion de l'efficacité énergétique du côté de l'offre ou de la demande

Belgique

Le Plan fédéral belge de développement durable, couvrant la période 2004-2008, invite le Gouvernement à donner l'exemple en réduisant l'impact environnemental de ses propres activités. Dans ce contexte, la Société fédérale d'investissement de Belgique a créé une société anonyme de droit public, la FEDESCO, pour jouer le rôle de tiers investisseur aux fins de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, en se concentrant initialement sur les bâtiments gouvernementaux. A cette fin, la FEDESCO parraine des audits énergétiques pour déterminer les interventions potentielles et propose un préfinancement pour les exécuter. Les clients de la FEDESCO doivent affecter toutes les économies résultant des gains d'efficacité énergétique au remboursement des frais encourus par la FEDESCO, ce qui garantit que les deux parties sont incitées à obtenir des gains maximums le plus rapidement possible.

E. Démonstration d'approches nouvelles du financement des énergies propres

Bulgarie

En septembre 2002, la Bulgarie et l'Autriche ont signé un mémorandum d'accord par lequel l'Autriche achèterait des crédits de réduction des émissions résultant de l'exploitation de la centrale hydroélectrique sur le fleuve Vacha. Pour les deux pays, il s'agissait de leur première expérience du mécanisme d'application conjointe du Protocole de Kyoto. La Bulgarie a l'intention de mettre cette expérience à profit pour définir de nouveaux projets potentiels d'application conjointe, en particulier dans le domaine de l'énergie géothermique.

F. Réduction de l'impact environnemental de la fourniture de services énergétiques**Egypte**

En raison de l'accroissement des réserves de gaz naturel, l'Égypte s'est fixée comme objectif de convertir le secteur des transports et les centrales électriques à son utilisation car il est plus propre. Des politiques ont été élaborées en vue d'orienter la demande vers le gaz naturel plutôt que le gazole, en raison de ses aspects positifs pour l'économie et l'environnement. Les mesures prises prévoyaient notamment des bonifications d'intérêts pour les prêts en faveur des projets de conversion et la création d'un centre de certification pour les essais de performance des véhicules lourds. Cela a eu pour résultat positif d'étendre le recours au gaz naturel dans les secteurs industriel et commercial à la place des combustibles liquides.

G. Généralités**Arménie**

L'Arménie a fait figurer l'amélioration de la sécurité énergétique grâce à l'exploitation de sources d'énergies de remplacement et à la promotion de l'efficacité énergétique dans son document stratégique de 2003 pour la réduction de la pauvreté. L'engagement du pays en faveur de la promotion des ressources renouvelables tient à ce qu'il a besoin de diversifier sa base de ressources énergétiques et de réduire les importations d'énergie. On autorise les petites centrales hydroélectriques construites récemment à pratiquer des tarifs plus élevés afin d'encourager la construction de telles centrales.

Burundi

La mauvaise utilisation du bois à des fins énergétiques a contribué à la désertification du Burundi, et le gouvernement s'attache désormais à promouvoir les énergies renouvelables, grâce en particulier à l'exploitation du potentiel hydroélectrique et solaire important du pays. Parmi les priorités gouvernementales figurent l'extension des centrales hydroélectriques existantes, la promotion des dispositifs photovoltaïques et un plan national d'électrification. Le Burundi a cependant besoin d'une assistance technique et financière pour l'exécution de ces projets et pour la mise au point de solutions énergétiques durables.

Israël

La sécurité énergétique constitue la préoccupation première d'Israël, car le pays est presque entièrement tributaire des combustibles fossiles importés, en particulier le charbon et le pétrole. Toutefois, une évolution est en cours, et l'utilisation de gaz naturel s'accroîtra dans les années à venir. Des améliorations du rendement énergétique des centrales électriques existantes sont prévues. Le climat d'Israël offre de vastes possibilités dans le domaine de l'énergie solaire. Tous les bâtiments nouveaux doivent disposer de systèmes de chauffage solaire de l'eau, et environ 75 % des ménages sont désormais équipés de chauffe-eau solaires domestiques, ce qui représente un des taux les plus élevés du monde. Des primes sont versées aux producteurs d'énergies renouvelables sur la base du coût externe des polluants atmosphériques déplacés selon le type et la quantité, première étape vers un tarif basé sur la qualité de l'environnement.

Japon

Le Japon se procure la majeure partie de son énergie primaire dans des pays étrangers et, afin d'accroître sa sécurité énergétique, il a mis au point différents types de technologies énergétiques. Il cherche à ramener le coût de l'énergie photovoltaïque de 49 yens par kWh actuellement à 23 yens par kWh en 2010. Un projet type de démonstration de la technologie du charbon propre a débuté en 2005. Le programme « Top Runner » représente l'approche japonaise des mesures d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie. Il fixe des valeurs standard à atteindre par les producteurs pour améliorer les produits dans des catégories déterminées. Une stratégie nationale pour l'utilisation de la biomasse, baptisée « Stratégie nipponne pour la biomasse », a été adoptée en décembre 2002. Elle porte sur l'emploi de déchets et de biomasse inutilisée comme ressources énergétiques. Pour les biocarburants, un objectif de 3 % de bioéthanol dans l'essence a été encouragé dans certaines régions.

Lettonie

Le Ministère letton de l'environnement considère que les énergies renouvelables, principalement la biomasse et l'énergie éolienne, offrent de bonnes possibilités dans le pays. Leur exploitation améliorerait la situation en matière de sécurité énergétique. L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue également une priorité, en particulier dans les systèmes de chauffage urbain.

Mozambique

La lutte contre la pauvreté constitue la préoccupation primordiale du Gouvernement, et le développement du secteur énergétique tient une place cruciale dans ses plans généraux de développement. L'électrification du pays est une priorité, car 5 % seulement des ménages ont accès à l'électricité. Le Mozambique possède la plus grande centrale hydroélectrique en service en Afrique et dispose encore de ressources hydroélectriques inexploitées. D'importantes réserves de charbon existent, mais le Gouvernement tient à faire en sorte que, si elles sont exploitées comme sources d'énergie, des mesures technologiques appropriées soient appliquées pour prévenir une dégradation de l'environnement.

République de Moldova

La République de Moldova importe actuellement 94 % de son énergie, et la réduction des importations est considérée comme un objectif primordial pour améliorer la sécurité énergétique du pays. Une exploitation accrue des ressources énergétiques renouvelables du pays (énergies éolienne, solaire, hydroélectrique et verte) fait partie de cet objectif. La stratégie nationale générale pour parvenir à un développement durable dans le secteur de l'énergie se fonde sur une amélioration de l'efficacité énergétique et sur l'exploitation des ressources énergétiques renouvelable. Le gouvernement restructure le secteur de l'énergie afin de le rendre plus compétitif et plus propice aux investissements. Le passage du charbon à des sources d'énergies plus propres est également considéré comme améliorant la qualité de l'environnement en République de Moldova.

République-Unie de Tanzanie

Le schéma directeur pour le système d'approvisionnement en électricité de la Tanzanie suit une logique du moindre coût en sorte qu'il exclut les sources d'énergies renouvelables en raison de leurs coûts initiaux élevés. Toutefois, un projet de schéma directeur pour l'approvisionnement des campagnes en énergie, qui a été achevé récemment, prévoit de recourir à diverses ressources énergétiques locales telles que la biomasse, l'énergie éolienne, la géothermie, la petite hydroélectricité, le gaz naturel et l'énergie solaire. A cette fin, un appui des donateurs a été sollicité pour compléter les propres efforts du Gouvernement tanzanien.

Partie 2 : Meilleures pratiques dans le domaine du tourisme

Arménie

L'Arménie souligne l'importance de réglementer toutes les actions risquant de causer des dommages à l'environnement. Elle considère que la création de parcs nationaux doit s'effectuer conformément à la Convention sur la diversité biologique et à d'autres conventions pertinentes ayant trait à la conservation du patrimoine naturel. Les projets et les activités qu'il prévoit tiennent compte notamment de l'importance qu'il y a de sensibiliser et d'informer toutes les parties prenantes ainsi que de surveiller à long terme l'impact du tourisme sur la diversité biologique.

Australie

Le Gouvernement australien a signalé à titre de bonne pratique le rôle du secteur privé dans le tourisme durable dans le parc marin du récif de la grande Barrière. L'autorité du Parc marin du récif de la grande Barrière, organisme de contrôle du Gouvernement australien, est chargé de la planification et de la gestion générale du parc marin. Cet organisme met sur pied des processus pour impliquer le secteur privé, en établissant notamment un zonage et des plans de gestion du parc marin.

Belgique

La Belgique indique que d'excellentes pratiques consistent à adopter des guides et des critères pour la mise en valeur de nouvelles régions de tourisme thématique, en particulier dans les zones rurales et naturelles, ainsi qu'à rénover les zones urbaines en vue de planifier l'utilisation des espaces naturels et urbains grâce à des actions transversales destinées à créer un environnement permettant de développer le tourisme (par exemple, création de zones vertes, amélioration de la mobilité et préservation de la nature).

Bolivie

Le Gouvernement bolivien présente le parc national de Sajama comme un exemple de la façon dont il coopère avec les communautés autochtones des zones protégées de Bolivie. Tomarapi Lodge, une entreprise communautaire d'écotourisme, a été citée parmi les résultats des activités menées dans les zones protégées.

Burundi

En ce qui concerne les piliers du développement durable, le Burundi s'attache principalement à promouvoir un tourisme durable aux fins de la protection de la flore et de la faune locales, de la lutte contre la désertification et de la préservation de la diversité biologique. Une attention particulière est également accordée au développement d'entreprises touristiques, considéré comme prioritaire dans le code d'investissement du pays. Le Gouvernement burundais prévoit notamment d'établir un système de partage des revenus du tourisme avec la population locale et de mener des actions spécifiques pour créer des emplois indirects grâce au tourisme.

Chypre

Chypre mentionne l'« action en faveur d'un tourisme durable » comme la voie à suivre pour favoriser un tourisme durable à Chypre. Certaines des meilleures pratiques signalées par Chypre consistent à :

- a) Appliquer des politiques et règlements touristiques visant à faire adopter des normes qualitatives et environnementales dans les établissements touristiques et offrant un système d'incitations aux petites et moyennes entreprises;
- b) Elaborer des règlements et des politiques d'aménagement du territoire en vue d'assurer la protection de l'environnement.

Egypte

Le Gouvernement égyptien mentionne le projet de conservation de la Maison des dauphins de Samadaï comme modèle de mise en œuvre d'une politique et stratégie pour l'écotourisme. Il cherche à assurer un financement durable pour la conservation de la diversité biologique en créant des revenus grâce à des instruments économiques (rémunération de services). Il a été souligné que la participation de la communauté et des parties prenantes locales au processus décisionnel concernant les plans de développement et de surveillance de la région constituait un important facteur de son succès.

Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis d'Amérique aident activement à renforcer les capacités d'autres pays en vue de faciliter le tourisme durable et de créer des parcs et des zones protégées. Voici quelques exemples de l'aide qu'ils fournissent :

- a) Programmes d'accueil de responsables de parcs et visites de parcs désertiques de Californie. Ces activités aident la Jordanie à développer les écotouristes et à contrôler la faune et la flore;
- b) Visite au Gabon de techniciens du Service des parcs et du Service des forêts des Etats-Unis pour aider à gérer des parcs;
- c) Octroi par la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) d'une formation à plusieurs pays des Caraïbes dans le domaine des directives pour une gestion efficace des zones marines protégées;
- d) Partenariat entre l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, d'une part, et la Namibie et le WWF, d'autre part, pour fournir une assistance en vue de la création d'organismes de conservation communautaires qui ont aidé le tourisme de safari à devenir le troisième contributeur au produit intérieur brut de la Namibie.

Grèce

Au niveau des politiques, la Grèce cite un schéma directeur pour le tourisme qui vise à donner des orientations pour le développement du tourisme dans diverses régions du pays compte tenu de la capacité de charge des zones touristiques. En Grèce, les programmes de tourisme rural cherchent à développer le tourisme en tant que fondement du développement rural en procurant des revenus supplémentaires et des emplois aux communautés rurales grâce au développement des capacités d'hébergement touristique et à l'établissement de liens avec les produits locaux et les activités culturelles. Une campagne spéciale a été lancée dans l'ensemble du pays pour sensibiliser aux questions touristiques, y compris la gestion de l'environnement.

Israël

Israël cite deux excellentes pratiques à propos du tourisme durable :

a) Observation des oiseaux : les ministères du tourisme et de l'environnement ont exécuté récemment un projet de recherche pour étudier le potentiel économique du tourisme ornithologique. Cette étude a confirmé la faisabilité économique de la création d'un réseau national de sites ornithologiques en Israël. En conséquence, 13 stations ornithologiques fondées sur le tourisme, la recherche, l'éducation et la préservation de la diversité biologique seront créées; sept stations fonctionnent déjà.

b) Engagement du secteur privé : un projet intitulé « Villages touristiques de Haute Galilée » visait à améliorer la structure de base de cinq « villages touristiques » au cours des cinq dernières années. En outre, une assistance financière directe est offerte aux entreprises locales en vue de favoriser la création de logements proposant des chambres avec petit déjeuner.

Japon

Le Ministère japonais de l'environnement a signalé qu'il a adopté plusieurs politiques connexes sur le tourisme durable, qui ont principalement trait à la promotion et au développement du secteur de l'écotourisme au Japon et à la création et la gestion des parcs nationaux.

Kenya

En ce qui concerne les meilleures pratiques en matière de tourisme durable, le Kenya a cité le projet d'écotourisme de Porini, qui offre un exemple de bon partenariat entre la communauté locale (celle d'Eselenkei, Massaïs locaux) et un investisseur privé promouvant des projets de conservation communautaire.

En outre, un camp de toile destiné à une clientèle milieu et haut de gamme a été créé en vue de préserver la faune et la flore sauvages dans la région.

Ce projet a permis d'assurer la cohésion entre divers clans qui étaient perpétuellement en conflit à cause de la concurrence pour les ressources.

Lettonie

Deux exemples de projets relatifs au tourisme durable ont été présentés par la Lettonie :

a) Le projet INTERREG III B AGORA pour la mer Baltique, qui a trait au développement du tourisme durable dans la région de la mer Baltique, l'accent étant mis sur les zones rurales et la communication des résultats aux principales parties prenantes;

b) L'élaboration de critères pour la mise en œuvre et le contrôle du « Certificat vert » (2001-2004) concernant la promotion d'un tourisme rural équilibré et durable et la prévention des dommages connexes.

Philippines

Grâce à un partenariat entre le Département du tourisme et le Département de l'environnement et des ressources naturelles, les Philippines développent et favorisent l'écotourisme dans le contexte d'une utilisation durable des ressources naturelles et culturelles tout en procurant des emplois aux communautés locales.

Dans ce contexte, deux grandes pratiques excellentes ont été mises au point :

a) Le Programme national pour l'écotourisme, qui a élaboré un projet relatif au tourisme durable dans l'île de Pamilacan, dont le but est de faire participer la communauté locale aux activités écotouristiques, principalement l'observation des baleines;

b) Le plan de travail de l'Organisation pour l'observation des dauphins et des baleines dans l'île de Pamilacan prévoit le versement d'une redevance en faveur de l'environnement pour chaque voyage effectué dans la zone d'observation des dauphins et des baleines ainsi qu'une participation des anciens chasseurs à la protection de la faune et de la flore sauvages et à la conservation de l'environnement.

République de Moldova

La République de Moldova axe ses activités touristiques sur la conservation de la diversité biologique et des éléments naturels comme son « potentiel hydrographique » (c'est-à-dire son réseau de plus de 3 000 rivières et ruisseaux), ses zones naturelles protégées et ses zones rurales. Une réglementation relative au tourisme durable a été mise en place pour favoriser la protection de l'environnement.

République tchèque

La République tchèque a élaboré un programme de tourisme durable fondé sur ce qui suit :

- a) « Certification verte » (ISO 14001, EMAS et ECOLABEL) pour toutes les parties concernées par le tourisme telles que les fournisseurs de services touristiques, les voyageurs et les destinations touristiques;
- b) Centres de réseau pour le tourisme écologique;
- c) Cours de perfectionnement à l'intention des guides;
- d) Création de pistes fléchées;
- e) Certification des services de logement;
- f) Création de géoparc en vue de favoriser le développement de l'écotourisme.

République-Unie de Tanzanie

Le Gouvernement tanzanien et le secteur du tourisme favorisent les meilleures pratiques suivantes :

- a) Diversification des attractions touristiques;
- b) Divers types d'attractions touristiques tels que la faune et la flore sauvages, les montagnes, les sites historiques, les zones côtières, les ressources marines, les îles, les traditions et la culture. Des stratégies ont été élaborées en vue d'encourager le développement du tourisme dans des régions peu visitées par les touristes de façon à réduire le nombre de ceux-ci dans les zones protégées très touchées;

Développement du tourisme dans les zones protégées;

Plans de gestion généraux, qui exposent la philosophie de la gestion et du développement des parcs et des stratégies pour atteindre les objectifs de gestion;

Programmes de gestion intégrée des zones côtières visant à favoriser la protection de l'environnement à diverses destinations touristiques côtières;

Création de parcs marins;

Directives gouvernementales sur le développement et la gestion du tourisme communautaire au voisinage des zones protégées.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

La Stratégie de développement durable du Royaume-Uni, lancée le 7 mars 2005, souligne que le tourisme offre la possibilité de favoriser le développement économique et social. Certaines des meilleures pratiques mentionnées étaient les suivantes :

Le Système d'entreprises touristiques vertes, système d'assurance de la qualité environnementale géré par VisitScotland, agence nationale écossaise de tourisme, qui aide à assurer une croissance durable de l'industrie touristique. Il comprend des éléments relatifs aux changements climatiques, à la diversité biologique et aux modes de consommation viables et il implique le secteur privé.

La création de la Fondation pour les voyages, qui a incité les principales agences de voyage (voyagistes) du Royaume-Uni, dont les cinq plus grandes, qui assurent environ 30 % de tous les voyages organisés à partir du Royaume-Uni, à établir des politiques écrites sur les pratiques durables.

Fédération de Russie

La Russie voit dans l'écotourisme un moyen d'intégrer les activités touristiques dans l'exploitation des zones protégées et des parcs naturels. Le document présenté traite de la nécessité d'intégrer l'éducation environnementale et les études sur la capacité de charge pour développer un tourisme écologique dans les zones naturelles.

Rwanda

Le Gouvernement rwandais, sous la rubrique « Vision 2020 », cherche à soutenir un développement durable axé sur la réduction de la pauvreté et le développement.

Pour éviter l'appauvrissement de la diversité biologique, assurer un aménagement du territoire approprié et favoriser la création et la mise en œuvre d'un réseau de parties prenantes pour le tourisme durable, le Rwanda a axé ses efforts sur deux projets :

a) Système de partage communautaire : il s'agit d'un système de partage des revenus touristiques avec les populations vivant au voisinage des parcs nationaux;

b) Observation des gorilles : un mémorandum d'accord a été signé par les ministres du tourisme de trois pays avec le programme pour la conservation des gorilles, qui vise à préserver les espèces menacées d'extinction.

Suède

Le Gouvernement suédois cite à titre de meilleures pratiques le système de label de qualité intitulé « Le meilleur de la nature ». Ce label est attribué aux entrepreneurs en mesure de satisfaire à des normes de qualité élevée sous l'angle tant de la durabilité que du commerce ou de l'expérience.

L'Autorité suédoise du tourisme fournit un appui pour le développement du système. A l'heure actuelle, environ 220 activités différentes et 60 entrepreneurs bénéficient du label « Le meilleur de la nature ».

Appendice IV

Discours liminaire prononcé par Mme Deirdre P. Shurland, Directrice de l'Alliance caraïbe pour le tourisme durable

Introduction

1. Merci M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif, Madame la Présidente, honorables membres du Conseil d'administration, distingués délégués du PNUE, représentants et autres invités, Mesdames et Messieurs et bon après-midi !
2. Je suis honorée du privilège qui m'est donné de m'adresser à vous cet après-midi sur un sujet d'une importance particulière pour nous dans le secteur du tourisme. Mais je me dois également d'exprimer notre plus profonde gratitude pour cette occasion qui nous est offerte, au nom de notre propre Conseil d'administration de l'Alliance caraïbe pour le tourisme durable, ou CAST, acronyme sous lequel nous sommes connus habituellement. Je tiens également à m'associer aux autres intervenants pour exprimer mes plus profondes condoléances à la population de Dubaï et des Emirats pour le décès du Cheik Maktoum.
3. Je pense qu'il n'est pas inutile de vous parler un peu de nous. La CAST est un organisme à but non lucratif relevant de l'Association des hôteliers des Caraïbes, qui a été créé en 1997 par des hôteliers membres de l'Association préoccupés par l'impact de leurs activités sur l'environnement des Caraïbes. La mission qui nous a été assignée alors est la même qu'aujourd'hui, à savoir sensibiliser, éduquer et promouvoir des stratégies réalistes en faveur d'activités responsables et du tourisme durable. Depuis nos débuts, les appuis dont nous bénéficions se sont étendus au-delà des hôtels pour englober le secteur touristique privé des Caraïbes.
4. C'est peut-être pour nos travaux dans le domaine des normes et de la certification volontaires avec le secteur privé que nous sommes le plus connus, car nous avons introduit, avec nos partenaires, trois programmes de ce type, à savoir le programme de certification *Planète verte 21*, le prix *Drapeau bleu* pour les plages et les marinas et le projet *Tourisme de qualité pour les Caraïbes* – qui constituent nos propres normes autochtones et notre programme de gestion de la qualité.
5. Mon propos consistera cet après-midi à commenter les approches de la durabilité faisant appel à des stratégies et outils éprouvés dont nous avons constaté l'efficacité. J'ose espérer que cela éclairera et orientera vos délibérations et servira à informer vos décisions.
6. Honorables membres, le tourisme est une importante activité économique ! Le Conseil mondial du tourisme et des voyages (CMTV) estime que le chiffre d'affaires du secteur des voyages et du tourisme dépasse 6 billions de dollars. Ce chiffre devrait passer à 10 billions pour un rythme de croissance de 5,4 % par an d'ici à 2015. Le tourisme offre désormais un emploi sur 12 dans le monde, soit au total 222 millions d'emplois, chiffre qui devrait augmenter de 9 % pour passer à 270 millions d'ici à 2015.
7. Les deux régions qui dépendent le plus du tourisme dans le monde sont les Caraïbes et l'Océanie, classées dans cet ordre par le CMTV. L'industrie touristique des Caraïbes connaît une période de haute conjoncture, avec une augmentation des escales de touristes provenant de tous nos grands marchés, à savoir les Etats-Unis, le Canada et l'Europe. Les prévisions pour 2006 sont excellentes. L'économie touristique des Caraïbes est relativement restreinte, car elle représente moins de 1 % du total mondial pour un chiffre d'affaires de 45,5 milliards de dollars. Elle assure 1 emploi sur 6 dans la région, soit 15,5 % des emplois directs. Les trois pays qui dépendent le plus du tourisme dans les Caraïbes sont les îles Vierges britanniques avec une contribution de 95 % au PIB, Antigua-et-Barbuda (86 %) et Aruba (80 %). Compte tenu du déclin continu des secteurs productifs traditionnels et des perspectives de croissance intéressantes qu'il offre, le tourisme a retenu l'attention des gouvernements de la région en tant qu'activité économique viable en raison de sa performance dans les Caraïbes.
8. La région océanique compte aussi de petits Etats insulaires. Dominée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les voyages et le tourisme représente un chiffre d'affaires de 130 milliards de dollars, soit 2,1 % du total mondial; il assurerait 6,6 % de l'emploi total et 3,1 % du PIB de la région. Il représente donc trois fois la taille de l'économie touristique des Caraïbes. Dans cette région, le tourisme devrait croître au rythme soutenu de 8 % par an jusqu'en 2015.

9. Les régions des Caraïbes et de l'Océanie (nous excluons l'Australie et la Nouvelle-Zélande de cette dernière) se composent essentiellement de petits Etats insulaires en développement dotés de ressources naturelles limitées en dehors de leur patrimoine touristique dont vit l'industrie.

10. Quand on établit des prévisions pour l'avenir du secteur du tourisme, on analyse habituellement les grandes tendances suivantes, qui constituent aussi les sources de vulnérabilité de cette industrie :

- Performance économique des principaux marchés d'où proviennent les touristes;
- Secteur du transport aérien, y compris les activités des transporteurs à faible coût;
- Flux d'arrivées et de départs de touristes et d'arrivées de passagers en croisière;
- Fluctuations des prix de l'énergie;
- Marchés financiers et évolution relative du dollar, de l'euro et d'autres devises importantes;
- Et, ce qui est le plus important, utilisation intensive des technologies fondées sur le Web et de l'Internet par les voyageurs d'affaires et d'agrément.

11. L'Internet a eu un impact particulièrement profond sur les voyages et le tourisme. Toutes les entreprises de tourisme doivent désormais chercher à s'assurer des avantages concurrentiels en fournissant des informations accrues et plus dynamiques qu'auparavant sur les produits qu'elles offrent. Avec les torrents d'informations disponibles en temps réels grâce à l'Internet, il est désormais courant d'accéder à des informations sur les impacts de catastrophes naturelles et anthropiques presque au fur et à mesure qu'elles se déroulent. Ces événements mondiaux et d'autres nous ont également enseigné que le secteur du tourisme est hautement vulnérable à des événements mondiaux imprévus, aux catastrophes naturelles et à la propension des mauvaises nouvelles à voyager à la vitesse de la lumière.

12. Les indicateurs de tendance susmentionnés ne comprennent pas ceux qui ont trait à la durabilité environnementale. Je soutiens cependant que cela a de bonnes chances de changer dans un proche avenir avec la publication de **l'indice de durabilité environnementale** (IDE) pour 2005 par le Centre pour le droit de l'environnement et les politiques environnementales de l'Université Yale, dont il a été question au Forum économique mondial en janvier. Associé aux *Objectifs du Millénaire pour le développement*, l'IDE est un indice composite permettant de suivre toute une série d'indicateurs socio-économiques, environnementaux et institutionnels qui caractérisent et influencent la durabilité environnementale aux échelles nationales. Ces études et d'autres ont amplifié le débat dans le monde sur l'impact des tendances au réchauffement de la planète. Leurs conclusions donnent particulièrement à réfléchir à propos de la corrélation potentielle entre ces tendances et l'élévation de la température des océans, l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des cyclones et la modification des conditions météorologiques, qui peuvent tous se répercuter sur l'industrie touristique. Les petits Etats insulaires sont particulièrement vulnérables.

13. Honorables membres, j'ai eu le privilège de lire les documents établis pour votre réunion pendant que je me préparais à ce moment. L'*Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire* et d'autres rapports figurant dans vos dossiers documentent très bien le déclin de la qualité de l'environnement et la dégradation d'écosystèmes cruciaux. Je suis particulièrement préoccupée par les conclusions de cette étude, dont les plus graves ont trait :

- A l'affaiblissement de la résilience des écosystèmes et de leur aptitude à fournir des services fondamentaux comme « *l'épuration de l'air et de l'eau, la protection contre les catastrophes et la fourniture de médicaments* »

et

- A l'avertissement terrible selon lequel « *ce sont les pauvres qui pâtissent d'une manière disproportionnée* » des effets nocifs résultant de cette dégradation à grande échelle.

14. L'ampleur de la dégradation et de la souffrance humaine peut varier, mais il existe une similitude remarquable dans la manifestation de ces effets dans toutes les régions. Nous nous inquiétons que notre patrimoine touristique qui nourrit et fait vivre notre industrie puisse maintenant se retrouver dans une situation faisant planer l'épée de Damoclès proverbiale sur nos têtes à tous, au milieu d'une relative prospérité.

15. Toutefois, comme l'indiquent les documents établis pour votre réunion, on peut manifestement espérer avec un certain optimisme d'inverser ces tendances environnementales et sociales et j'examinerais quelques-unes des principales options offertes.

16. Au niveau des politiques, les gouvernements jouent un rôle déterminant. Les faits montrent que des partenariats public-privé poussés et solides ont favorisé durablement une industrie touristique saine et dynamique. La nature de l'industrie touristique est telle que le processus d'élaboration des politiques doit englober des questions très diverses, telles que :

- La promotion d'un climat d'investissement attrayant, de chances égales pour tous et de normes de travail équitables;
- La mise en place d'infrastructures touristiques (aéroports et ports maritimes, routes et services) bien conçues et fonctionnelles; et
- La diversité, la vitalité et la compétitivité des produits touristiques offerts, pour n'en citer que quelques-unes.

17. Nous souscrivons de tout cœur à l'opinion selon laquelle les gouvernements doivent être le fer de lance de ces efforts, et ce de manière plus efficace. Tout en reconnaissant que certains gouvernements manquent effectivement des ressources techniques et financières nécessaires pour atteindre ces objectifs, nous suggérons que les secteurs privé et communautaire participent à l'élaboration de solutions novatrices, chaque fois que cela s'impose.

18. Je me dois d'admettre que le secteur touristique privé est opportuniste par nature et si cela est généralement bon pour les affaires de cette industrie, les intérêts publics sont souvent négligés par une poignée de personnes sans scrupules. Nous appuyons donc ceux qui préconisent une législation qui soit exécutoire et impose des amendes et des conséquences sévères.

19. J'affirmerais également que l'absence de planification et de contrôle efficaces du développement a contribué à la dégradation de l'environnement, mais ce n'est pas faute de moyens mais plutôt d'autorité. La pratique de la planification du développement du tourisme, avec la participation du secteur privé, de la société civile et des groupes communautaires, qui sont en mesure d'apporter tellement de compétences, devrait constituer l'objectif de choix en matière de politiques en vue de la réduction au minimum de la dégradation de l'environnement en évitant les conflits et en parvenant à un consensus au sujet des échelles et des zones appropriées de développement. Nous sommes tout à fait convaincus que si on fait cela, ces stratégies pourraient freiner sensiblement le rythme de la dégradation et de l'appauvrissement des écosystèmes.

20. Au niveau de la tactique ou de la mise en œuvre, notre expérience des programmes de normes de certification peut se révéler instructive. Les programmes de certification reposent sur un système de gestion environnementale conçu pour maîtriser les impacts en instillant une discipline dans les activités quotidiennes des entreprises grâce par exemple à des procédures bien définies et consignées dans des documents, à un renforcement ciblé des capacités et à une délégation des pouvoirs et des responsabilités aux échelons inférieurs de la hiérarchie organisationnelle.

21. Au fil des années, nous avons remarqué un changement d'attitude majeur dans la façon dont les hôtels certifiés mènent leurs activités. Ces entreprises prennent désormais régulièrement leurs décisions sur la base de données et de faits. Elles ont en outre réaligné leurs priorités en vue d'atteindre et de dépasser les objectifs de performance établis. Ce changement résulte aussi en grande partie d'un recentrage du rôle de la direction ainsi que des attitudes et des comportements nouveaux manifestés par le personnel d'exécution. Nous avons également reçu des rapports indiquant que les entreprises s'intéressent davantage aux écosystèmes sensibles et qu'elles sont désireuses de contribuer à la vitalité des communautés voisines.

22. Les programmes de certification ont abouti en outre à la mise au point de meilleures pratiques. Celles-ci sont axées sur la maximisation de l'efficacité dans la consommation d'énergie et d'eau et sur la limitation ou l'élimination de la production de déchets solides et liquides, y compris les émissions de gaz à effet de serre (cas, par exemple, de Planète verte 21). Nous avons également relevé que dans le cas des établissements qui en sont à leur quatrième ou cinquième année de recertification, la gestion des fournisseurs est maintenant devenue une pratique excellente. L'amélioration des connaissances et des compétences du personnel des entreprises touristiques est inhérente à tout cela. Leur personnel adopte maintenant le comportement souhaité grâce à ce qu'il a appris.

23. Honorables membres, je pense humblement que ce que je viens de relater cadre bien avec les questions et recommandations de politique générale dont vous êtes saisis. C'est précisément ces types de comportement – et de changements d'attitude – qui sont souhaitables. Notre problème dans les Caraïbes, et peut-être ailleurs, est que ces changements d'attitude ne sont pas aussi généralisés qu'ils devraient l'être pour que les objectifs plus vastes de la durabilité puissent être atteints dans les délais voulus. En conséquence, le rythme de la dégradation est manifestement supérieur à celui auquel nous pouvons y remédier! C'est en cela que réside notre dilemme.

24. Je tiens à ce qu'il soit clairement entendu que je ne préconise pas le recours à un outil de durabilité de préférence à un autre. J'insiste plutôt sur le point qui a déjà été soulevé par d'autres et pris en compte dans les documents établis pour votre réunion, à savoir qu'il est nécessaire que la majorité des acteurs utilisent un ensemble d'outils de durabilité et de remèdes disponibles et éprouvés. Ce que nous savons également, c'est que moyennant un dosage approprié d'incitations et d'approches, le secteur privé peut être persuadé d'agir de manière responsable et durable.

25. Honorables membres, avec votre indulgence, je voudrais maintenant consacrer le temps qui me reste à l'analyse du rôle et de l'intérêt du PNUE pour des organismes comme la CAST. Avec son réseau institutionnel impressionnant qui couvre l'ensemble de la planète, le PNUE est peut-être le mieux placé pour coordonner une action concertée en vue de remédier aux impacts. Grâce à ses compétences techniques et aux rapports qu'il a publiés au fil des années, nous avons été bien informés pour notre travail. En examinant les documents de session et d'information établis pour ce forum, j'ai également relevé avec grand enthousiasme les activités menées par le PNUE dans le domaine de la gestion des urgences et des catastrophes dans le monde entier, aux niveaux tant de la planification préalable que de l'intervention.

26. La région des Caraïbes a été touchée à des degrés divers par 24 cyclones au total en 2004 et 2005 – soit beaucoup trop quel que soit le point de vue adopté; la CAST organise des ateliers de préparation aux cyclones d'une durée d'un ou deux jours à l'intention de l'industrie touristique depuis 1998. Récemment, la demande a augmenté légèrement. Nous avons formé près de 300 personnes de cette industrie en 2005, ce qui est loin d'être assez pour produire un effet maximum. Nous accepterions donc volontiers toutes les ressources techniques que le PNUE voudra bien allouer à cet égard, en particulier la mise à disposition d'outils tels que l'APPEL (*Sensibilisation et préparation aux situations d'urgence au niveau local*), outil de diagnostic qui, a-t-on signalé, a été utilisé ailleurs avec succès.

27. Pour terminer, permettez-moi de dire que si les prévisions sont effrayantes et si une action immédiate s'impose, nous restons optimistes, estimant qu'avec le soutien et sous la conduite de cet auguste forum et de ses membres, il sera possible d'inverser les tendances. Toutefois, c'est maintenant qu'il faut agir. Je me réjouis donc à la perspective de tirer des enseignements de vos décisions et de jouer notre rôle dans la promotion des actions auxquelles vous aurez accordé la priorité.

28. Je tiens à vous remercier sincèrement de votre attention et à remercier aussi le Directeur exécutif et les membres de ce noble organisme d'avoir invité l'Alliance caraïbe pour le tourisme durable à partager ses opinions et ses données d'expérience avec vous.

Merci!

Appendice V

Définition de l'écotourisme

La Déclaration de Québec sur l'écotourisme a été établie dans le cadre de l'Année internationale de l'écotourisme des Nations Unies (2002), sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation mondiale du tourisme. Plus d'un millier de personnes venues de 132 pays et issues des secteurs public, privé et non gouvernemental ont participé au Sommet mondial de l'écotourisme tenu dans la ville de Québec (Canada), du 19 au 22 mai 2002, et dont Tourisme Québec et la Commission canadienne du tourisme étaient les hôtes. Le Sommet de Québec était l'aboutissement de 18 réunions préparatoires tenues en 2001 et 2002, avec la participation de plus de 3 000 représentants de gouvernements nationaux et d'autorités locales, dont les administrations du tourisme, de l'environnement et d'autres domaines, d'entreprises d'écotourisme et du secteur privé et de leurs associations professionnelles, d'organisations non gouvernementales, d'institutions et de consultants universitaires, d'organisations intergouvernementales ainsi que de communautés locales et autochtones.

La Déclaration tient compte des débats tenus pendant le processus préparatoire et pendant le Sommet. Bien qu'elle soit le fruit du dialogue de multiples intervenants, il ne s'agit pas d'un document négocié. Elle a essentiellement pour objet d'établir un programme préliminaire et une série de recommandations visant le développement des activités écotouristiques dans le contexte du développement durable.

Conformément à la Déclaration, l'écotourisme « englobe les principes du tourisme durable ... et ... les principes particuliers suivants qui le distinguent de la notion plus large de tourisme durable :

- a) Il contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel,
- b) Il inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être,
- c) Il propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel, et
- d) Il se prête mieux à la pratique du voyage en individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de petits groupes. »

Annexe IV

Résumé établi par le Président des débats sur la gouvernance internationale en matière d'environnement tenus par les ministres et les chefs de délégation lors de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

1. Les 8 et 9 février 2006, les ministres et les chefs de délégation participant au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement ont débattu de la question de la gouvernance internationale en matière d'environnement, y compris celle de la composition universelle du Conseil d'administration, dans le contexte général de la suite donnée au Document final du Sommet mondial de 2005.

A. Déclarations liminaires

2. M. Adnan Amin, Directeur exécutif du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, a évoqué le Document final du Sommet mondial de 2005 et en particulier l'importance des aspects touchant l'environnement ainsi que la cohérence du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'assistance humanitaire et de l'environnement. Il a fait part de l'état actuel des dispositions à prendre en vue de la création du Groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général et des attentes élevées parmi les Etats Membres de l'ONU s'agissant du rôle du Groupe de haut niveau dans la réforme en cours de l'Organisation. Il a également annoncé que les ambassadeurs du Mexique et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies avaient été nommés coprésidents du Groupe de travail informel de l'Assemblée générale mis sur pied par son Président pour donner suite au volet du Document final du Sommet mondial relatif à la réforme de la structure environnementale au niveau international.

3. Mme Nelly Olin, Ministre française de l'écologie et du développement durable, a été la deuxième oratrice. Elle a indiqué que les défis écologiques à l'échelon planétaire s'étaient multipliés à un tel point qu'il était communément admis que les préoccupations écologiques et les politiques de développement étaient étroitement liées. Il était anormal, a-t-elle déclaré, qu'il existe des organisations spécialisées qui traitent du commerce, du travail et de la santé alors que l'environnement n'était supervisé que par un programme des Nations Unies doté d'un financement insuffisant. Elle a plaidé en faveur de la création éventuelle, en s'appuyant sur les institutions actuelles, d'un organisme spécialisé dont le PNUE constituerait l'ossature. La proposition, a-t-elle dit, aboutirait à la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement qui serait chargée de s'attaquer au large éventail de problèmes environnementaux auxquels le monde était confronté. Elle a dit que l'organisation envisagée serait implantée à Nairobi et pourrait inclure dans son mandat une coordination plus cohérente des accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que le renforcement des capacités en matière d'environnement. Elle a fait observer que la proposition avait recueilli le soutien de 90 pays environ, parmi lesquels ceux de l'Union européenne, de la Francophonie et de la Commission de l'océan Indien. Elle a aussi préconisé un financement adéquat de l'organisation, relevant que bien que le PNUE se soit vu confier ces derniers temps davantage de responsabilités, il ne bénéficiait cependant pas d'un financement suffisant.

B. Réactions des ministres et des chefs de délégation

1 Suite donnée au Sommet mondial de 2005

4. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants qui ont pris la parole ont évoqué les moyens de renforcer le PNUE et d'accroître la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système des Nations Unies dans le traitement des questions environnementales, compte tenu du Document final du Sommet mondial de 2005 et dans le contexte de la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies.

5. Quelques représentants sont convenus qu'eu égard aux efforts en cours pour réformer l'ONU, il importait de renforcer plus amplement le rôle de l'environnement dans le système des Nations Unies ainsi que la coopération internationale. On a également estimé qu'il était impérieux d'accorder une plus grande importance au capital naturel dans les stratégies de réduction de la pauvreté pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Un autre représentant a souligné que l'amélioration de la gouvernance internationale était indispensable pour éliminer la pauvreté ainsi que pour l'édification de la paix et de la sécurité.
6. Quelques représentants ont été d'avis que toutes les trois composantes du développement durable devraient être favorisées et que les mesures visant à la protection de l'environnement ne devraient pas être prises au détriment du développement. Un autre représentant a demandé l'octroi de ressources nouvelles et additionnelles pour réaliser les objectifs aux fins du développement durable.
7. De nombreux représentants ont souligné que la mise en œuvre de tous les éléments de la décision SS.VII/1 relative à la gouvernance internationale en matière d'environnement – fréquemment désignée programme de Cartagena – demeurait une priorité. Ils ont notamment insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre immédiate et intégrale du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, le renforcement de la base scientifique du PNUE, la nécessité d'améliorer la cohérence et la coordination au sein du système des Nations Unies, le renforcement des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et l'amélioration de la situation financière du PNUE.
8. Quelques représentants, soulignant qu'il importait de renforcer le cadre institutionnel international dans le domaine de l'environnement, se sont déclarés favorables à la transformation du PNUE en une organisation des Nations Unies pour l'environnement située à Nairobi qui aurait le statut d'une institution spécialisée.
9. D'autres représentants se sont penchés sur le renforcement des éléments spécifiques de la gouvernance internationale en matière d'environnement, tels que le regroupement des accords multilatéraux sur l'environnement et des moyens renforcés de développement des capacités pour le PNUE, en particulier dans le cadre du Plan stratégique de Bali. Un autre représentant a insisté sur le fait que le PNUE devrait s'acquitter de son mandat initial.
10. Un représentant, notant les défis écologiques croissants que devait relever le PNUE, a suggéré que l'on procède à une évaluation minutieuse, eu égard à la réforme en cours du système des Nations Unies, de l'efficacité et de l'efficience de la structure institutionnelle actuelle, y compris le regroupement possible des accords multilatéraux sur l'environnement existants, sur la base de laquelle la question de la composition universelle ou la nécessité d'une organisation des Nations Unies pour l'environnement devraient être examinées.
11. Quelques représentants ont été contre la création d'une organisation des Nations Unies pour l'environnement, estimant que le recours aux arrangements institutionnels existants permettrait de s'attaquer aux questions d'environnement et que la création d'une nouvelle organisation n'était pas nécessaire. Un autre représentant, notant que le PNUE avait amélioré sa gouvernance, même si une amélioration plus poussée de la gouvernance internationale en matière d'environnement s'imposait, a souligné qu'il était prématuré de créer une organisation des Nations Unies pour l'environnement.
12. Un représentant a fait remarquer qu'il conviendrait, avant de tenir des débats sur une organisation des Nations Unies pour l'environnement, d'attendre qu'une analyse soit menée par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies mis sur pied par le Secrétaire général.

2. Composition universelle

13. La question de la composition universelle du Conseil d'administration du PNUE a été examinée dans le contexte général décrit plus haut. Des divergences de vue ont continué d'être observées sur la question parmi les Etats membres, qui ne sont pas parvenus à aucun consensus.
14. Quelques représentants ont appuyé l'institution de la composition universelle, estimant qu'elle renforcerait les fonctions décisionnelles du Conseil d'administration et du PNUE dans son ensemble.
15. D'autres représentants, sans exprimer leurs vues sur la question, ont indiqué qu'elle méritait d'être examinée plus avant. Un représentant a estimé qu'il était nécessaire de définir la valeur et les bienfaits additionnels qui seraient procurés par l'institution de la composition universelle.
16. Quelques représentants se sont toutefois élevés contre l'institution de la composition universelle, indiquant que la structure actuelle était appropriée.

17. Un représentant, qui n'était pas convaincu de la nécessité d'une composition universelle, s'est inquiété de ce qu'elle pourrait entraîner un alourdissement des coûts administratifs et a demandé une analyse plus poussée des coûts et avantages escomptés.
18. On a estimé que la question de la composition universelle devrait être examinée par le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que dans le cadre des consultations pertinentes devant être menées par l'Assemblée générale.

Annexe V

Allocution du Secrétaire général de l'ONU récipiendaire du Prix Zayed international du leadership mondial pour l'environnement

Dubaï, le 6 février 2006

Votre excellence, cheikh Mohamed ben Rachid el Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Emirats arabes unis et Gouverneur de Dubaï

Votre excellence, M. Witoelar, Ministre indonésien de l'environnement et Président du Conseil d'administration du PNUE

Excellences,

M. Fahad, Président du Prix Zayed,

Mes compagnons lauréats du Prix Zayed,

Cher Klaus,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de me trouver aux Emirats arabes unis et grandement honoré de recevoir ce prix qui porte le nom du cheikh Zayed ben Sultan el Nahian, dont l'attachement à la cause de la défense de l'environnement est bien connu de tous, ici et dans le monde entier.

Je tiens à remercier Son Altesse le cheikh Mohamed ben Rachid el Maktoum d'avoir eu l'inspiration de créer ce prix et la générosité de le parrainer.

D'autre part, je tiens à présenter mes sincères condoléances à Son Altesse et au peuple de Dubaï pour le décès, qui a été un choc pour nous tous, le mois dernier, de celui qui gouvernait l'Emirat, le cheikh Maktoum ben Rachid el Maktoum. En cette période de deuil, notre témoignage de sympathie s'adresse particulièrement au cheikh Mohamed et aux autres membres de la famille Maktoum.

Mesdames et Messieurs,

Se trouver aux Emirats arabes unis, et particulièrement ici à Dubaï, c'est être sur le lieu d'un des plus grands miracles économiques que le monde a connus.

C'est être dans un pays dont les dirigeants et le peuple ont appris combien il importait d'exploiter rationnellement des ressources rares.

C'est être dans un pays qui connaît l'importance du capital humain et intellectuel. Placé au cœur de la région qui est le centre pétrolier du monde, Dubaï ne tire du pétrole que 6 % de ses revenus.

Enfin, c'est être dans un pays dont la civilisation est bâtie sur de fortes valeurs culturelles et spirituelles et qui sait bien qu'il n'y aura pas de développement durable si on ne se soucie pas du capital « nature » de la Terre et si on ne l'économise pas.

Cette constatation est un des fondements de la mission mondiale de l'ONU pour la paix et le développement.

Et pourtant, il est trop souvent arrivé que l'environnement soit considéré comme une corne d'abondance inépuisable, une richesse que l'homme pouvait exploiter sans se soucier des conséquences. Ce n'est qu'après coup qu'on pensait à la protection de l'environnement, et même alors elle pouvait passer pour un luxe.

Mainte et maintes fois, de l'antiquité aux temps modernes, l'humanité a découvert que de telles suppositions n'étaient que folie.

Aujourd'hui, nous comprenons que le respect de l'environnement est un des principaux piliers sur lesquels s'appuie la lutte que nous menons contre la pauvreté, et qu'il est une des conditions de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Mais il n'en reste pas moins, malgré les progrès sensibles réalisés dans certaines régions du monde, que nous n'allons pas assez vite pour faire ce qu'il faut vraiment afin de préserver l'environnement planétaire et de réussir à réaliser un développement durable.

L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, qui a été achevée l'an dernier sous les auspices, notamment, de l'ONU – et qui elle-même fait l'objet d'un des prix de la Fondation Zayed cette année – montre les ravages que les activités de l'homme font subir aux ressources et aux réseaux dont dépend l'existence de la vie sur Terre. Une prospérité bâtie sur de telles destructions, ce n'est pas de la prospérité mais seulement un peu de temps gagné sur le malheur. Si notre agression se poursuit, nous ne connaissons guère la paix et nous tomberons dans une pauvreté encore beaucoup plus grande.

Il est particulièrement urgent d'agir face aux changements climatiques. Les scientifiques s'accordent généralement à penser que si nous ne révisons pas complètement nos politiques dans les quelques années qui viennent, un avenir plein de dangers nous attend.

Maintenant que le Protocole de Kyoto est entré en vigueur, le monde dispose d'un puissant outil pour stabiliser puis réduire les émissions et financer des projets non nuisibles pour l'environnement dans les pays en développement.

De plus, le monde est sur le point de se lancer sur deux voies parallèles vers l'intensification de l'action dans le monde entier. D'une part, il va y avoir des échanges de vues entre les Parties au Protocole, et la question d'objectifs obligatoires au-delà de l'horizon 2012 pour les pays industrialisés sera examinée. De l'autre, une concertation aura lieu à laquelle participeront toutes les Parties à la Convention sur les changements climatiques elle-même, afin d'étudier une gamme plus large d'activités de coopération touchant à la technologie, à l'adaptation et aux mesures que peuvent prendre volontairement les pays en développement.

Je demande instamment à tous les pays de prendre ces discussions très au sérieux. Les initiatives régionales ou autres ont leur importance, mais la Convention-cadre reste le mécanisme multilatéral par excellence pour l'action.

Pendant ce temps, ne nous trompons pas sur les enjeux : l'économie reposant sur le carbone, c'est comme une expérience incontrôlée portant sur le climat de la planète, et cela comporte des risques graves pour les écosystèmes, l'activité économique et la santé des populations. Il faut absolument que nous réduisions les émissions. Mais il faut aussi que nous aidions les plus pauvres parmi les pauvres, ainsi que les personnes vulnérables, à s'adapter aux changements climatiques auxquels nous assistons déjà.

Mesdames et Messieurs,

Il est non moins important de changer les mentalités.

Le monde reste prisonnier de la pensée à court terme, dont l'horizon est limité, en politique, par les cycles électoraux et, dans le monde des affaires, par les perspectives de profit. Pour réaliser le développement durable, il faut absolument une vision à long terme.

Le monde reste prisonnier de la vieille idée selon laquelle il nous faut choisir entre croissance économique et préservation de l'environnement. Mais en réalité, la croissance ne peut pas être durable si l'environnement n'est pas préservé. Un emploi sur deux dans le monde – que ce soit dans l'agriculture, l'exploitation forestière ou la pêche – dépend de la durabilité des écosystèmes. Les problèmes de santé ne peuvent pas être réglés par le secteur de la santé à lui tout seul. Notre lutte contre la pauvreté, les inégalités et la maladie est directement liée à la santé de la planète elle-même.

Et le monde reste dangereusement attaché au pétrole et aux combustibles fossiles, ce qui pose un double problème.

Premièrement, il faut que nous gérons cette ressource avec le plus grand soin et que nous l'exploitions rationnellement, en limitant les répercussions sur l'environnement grâce à la fabrication de charbon plus propre et à l'utilisation de méthodes plus propres d'exploitation des combustibles fossiles. Il faut que l'humanité tout entière tire le plus grand avantage possible de chaque baril, gallon ou litre consommé. C'est ce que nous nous efforçons de faire pour l'eau, selon la devise « plus de rendement par goutte ». Le Prince Zayed lui-même a compris que ce qui fait la vraie valeur du pétrole, c'est ce qu'il peut apporter à l'amélioration de l'existence des hommes. A l'heure qu'il est, deux milliards d'êtres humains comme nous sont privés de services abordables en matière d'énergie.

Deuxièmement, il faut que nous tournions notre regard vers l'avenir, au-delà de l'horizon auquel s'arrête la disponibilité de combustibles fossiles, et que nous favorisions des sources d'énergie de substitution qui soient propres et renouvelables telles que l'énergie solaire ou éolienne et les biocarburants. La montée en flèche de la demande de pétrole polarise la pensée comme cela n'avait jamais été le cas dans le monde. Le niveau actuellement élevé des cours du pétrole fait que les arguments économiques et écologiques convergent.

Ce pays et cette région sont bien placés pour prendre la tête du mouvement. Les pays riches en pétrole peuvent investir dans de nouvelles technologies et dans le transfert des technologies existantes vers les pays pauvres. Ce serait dans leur propre intérêt, un signe de sagesse en même temps que de solidarité avec les moins fortunés. Ce serait un bol d'air pur pour la planète. Le Moyen-Orient était au siècle dernier le principal fournisseur d'énergie. J'espère qu'en investissant et en montrant la voie, vous deviendrez, ce siècle-ci, le principal fournisseur d'énergies de substitution.

Tout le monde a un rôle à jouer dans le changement de mentalité nécessaire.

Les gouvernements ont le pouvoir de fixer les règles du jeu et de mettre en place les incitations fiscales et autres qui favoriseraient le développement durable. Les pays développés en particulier, armés de leur richesse et de leur puissance, doivent donner l'exemple.

Les entreprises ont des capacités sans égal pour ce qui est d'innover et d'influer sur les comportements – et sur les capitaux – pour les orienter dans la bonne direction. Elles doivent s'activer encore plus pour soutenir les écotechnologies et en faire les secteurs de croissance de demain. J'en appelle aux investisseurs institutionnels et aux gestionnaires de caisses de retraite pour qu'ils continuent à s'efforcer de récompenser les sociétés qui ont une vision à long terme de la manière de faire face aux risques environnementaux et d'exploiter les possibilités qui s'offrent. L'initiative du Pacte mondial pour l'entreprise citoyenne a pour but notamment de réussir à ce que les principes écologiques aient leur place dans les activités des entreprises et dans les marchés mondiaux. Je suis heureux que tant de sociétés présentent leurs réalisations dans une exposition qui se tient dans une autre partie de ce bâtiment.

Enfin, n'oublions pas le pouvoir des citoyens ordinaires, c'est-à-dire celui des consommateurs, des électeurs décidés à exercer leurs droits démocratiques et des innombrables associations de citoyens capables de mobiliser les masses et d'agir à petite échelle, à l'échelon local. Le chef d'une de ces organisations reçoit cette année un des prix Zayed, et on ne peut que s'en féliciter.

Mesdames/Messieurs,

Demain, les représentants de presque 160 pays, dont environ 125 ministres de l'environnement, se réuniront pour le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et pour le Forum ministériel mondial sur l'environnement. Ces deux chiffres de participation sont des records.

Il ne saurait y avoir de meilleur moment pour que les ministres montrent qu'ils comprennent que c'est sur l'environnement que reposent tous nos espoirs de vaincre la pauvreté, de stimuler le développement économique et de bâtir un monde plus stable.

Il ne saurait y avoir de meilleure utilisation de la généreuse somme qui accompagne ce prix que de le consacrer à la cause du développement durable. Aussi ai-je l'intention de m'en servir comme mise de fonds initiale dans une fondation que je vais créer, en Afrique, pour l'agriculture et l'éducation des filles. Pour l'agriculture, parce que les Africains ont besoin d'une révolution verte. Leur continent est le seul qui ne soit pas encore passé par là. Et pour l'éducation des filles, parce qu'il n'y a pas plus efficace comme moyen de promouvoir le développement. Tout pas dans cette direction nous rapprochera d'un monde plus sain, plus pacifique et plus équitable et j'ai l'intention de faire de la fondation une partie de mon œuvre à la fin de mon mandat de Secrétaire général.

Chers amis,

L'énergie politique est une autre ressource renouvelable dont on dispose sur cette planète. Il nous faut l'exploiter bien mieux qu'elle ne l'a été par le passé. Il faut que nous cessions de nous soucier autant de la défense de l'économie et que nous commençons à montrer plus de courage politique.

Au nom des hommes et des femmes qui travaillent au service des Nations Unies, qui sont profondément dévoués à leur mission en faveur de la paix et du respect de la dignité humaine, qui s'emploient valeureusement à améliorer à la fois le milieu naturel et l'environnement humain dans lesquels nous vivons, je reçois avec fierté le prix que vous me décernez. Merci beaucoup.